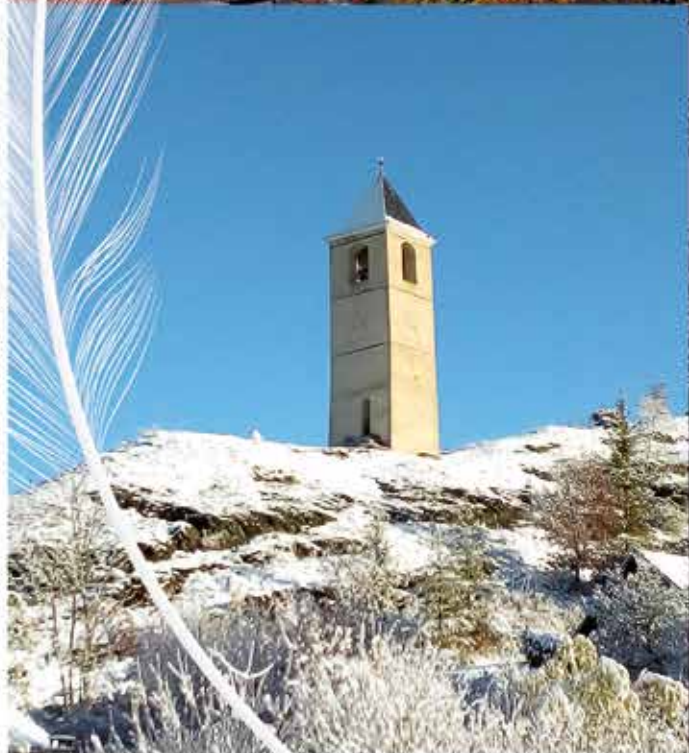
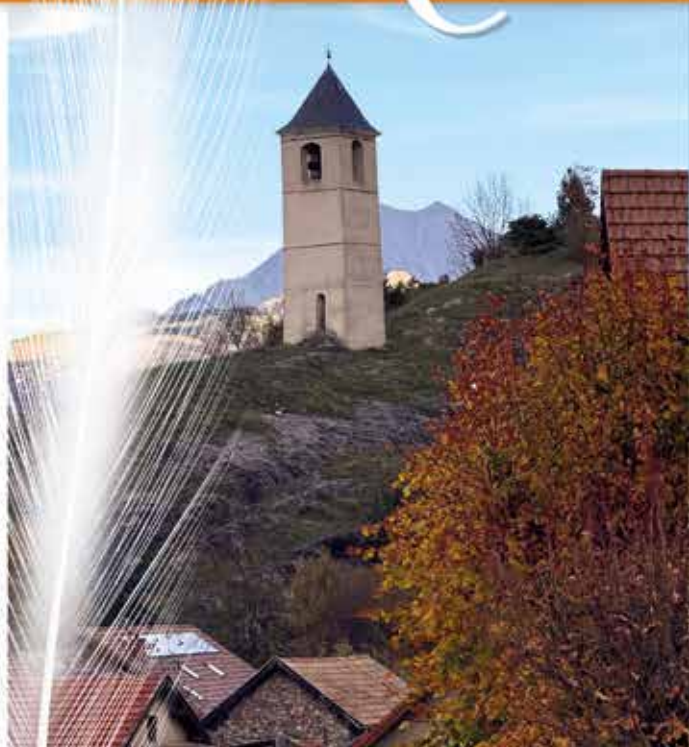


# LA PLUME

Décembre 2025  
N°66

# Rambaudine



Alors que l'année s'achève et que les fêtes de fin d'année approchent, c'est toujours un moment privilégié pour votre Maire de pouvoir prendre le temps de la réflexion et de la gratitude au travers de ce bulletin.

Cette rédaction est pour moi, toujours propice à la pensée, au bilan et à la projection vers l'avenir.

Depuis plusieurs années, notre commune poursuit un cap clair : celui d'un développement harmonieux, durable et solidaire à la hauteur de nos moyens.

Ensemble, nous avons relevé de nombreux défis et l'année qui se termine a encore été riche en actions pour notre commune. Nous avons continué, avec l'engagement de toute l'équipe municipale et de ses services, à mettre en œuvre les principaux grands axes qui nous tenaient à cœur pour améliorer notre quotidien et préparer l'avenir.

Que ce soit par l'aboutissement des projets les plus structurants : budget annuel, rénovation énergétique de la salle « Aux IV Vents », développement urbain de la zone « Devant-Ville », modernisation des aires de jeux ou par l'attention constante portée à l'animation de notre village, à la vitalité de nos associations, à l'accompagnement de nos aînés ou encore au soutien à nos jeunes. Chaque pas, chaque décision ont été le fruit d'un investissement collectif et toujours guidés par l'intérêt général.

Nous sommes désormais à l'aube d'une année 2026 qui sera, vous le savez, un temps fort de notre vie démocratique locale, avec le renouvellement des conseils municipaux. C'est un moment essentiel pour l'avenir de notre commune, où chacun est appelé à exercer son droit de citoyen pour choisir la direction à prendre.

Dans ce contexte, malheureusement pollué par le désordre ambiant et les piètres images

de la réalité politique que nous renvoient depuis des mois nos dirigeants nationaux, l'action municipale trouve plus que jamais sa place pour se poursuivre jusqu'à la fin du mandat avec la même rigueur, la même neutralité et le même dévouement qui ne nous ont jamais quitté.

Sans anticiper ce moment, je tiens à souligner combien ces années passées à vos côtés ont été riches d'échanges, de projets et je crois pouvoir dire, de réussites communes. Je ne conçois pas l'action municipale sans écoute ni proximité : c'est dans le dialogue et la participation citoyenne que notre commune trouve sa force et sa cohérence.

Nous avons encore des projets en cours ou à faire naître, comme : le petit lotissement de Saint-Roch, la transformation de l'ancien atelier communal en cantine scolaire, le devenir de la compétence Eau ou la dynamisation des énergies renouvelables et soyez assurés que notre engagement reste total pour assurer une transition sereine et la bonne gestion des affaires courantes.

L'expérience fut d'un très grand enrichissement sur le plan personnel et je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui contribuent à la vitalité de notre commune : les élus, les agents municipaux par leur professionnalisme et leur gentillesse, les associations et leurs membres par leur énergie inépuisable, les bénévoles de tous bords, et bien sûr, vous tous, chers habitants, par votre participation et votre civisme au quotidien.

Dans l'attente de vous retrouver lors des prochains événements de fin ou début d'année prochaine, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes et une très belle et heureuse année 2026.

Le Maire, Lionel Roux

## MAIRIE

29, rue de la Mairie – 05000 Rambaud  
Tél : 04 92 52 25 96 – Fax : 04 92 52 02 50  
Adresse mail Mairie : [mairie@rambaud05.fr](mailto:mairie@rambaud05.fr)  
Cantine – Garderie : [cantine@rambaud05.fr](mailto:cantine@rambaud05.fr)  
Site internet : [www.rambaud-village.fr](http://www.rambaud-village.fr)

## SECRÉTARIAT OUVERT AU PUBLIC

Le lundi de 16h30 à 18h30.  
Les mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h.

## PERMANENCE DU MAIRE

Mardi de 11h à 12h et sur rendez-vous.

## PERMANENCE DES ADJOINTS

Marie Laure Taix le lundi de 17h à 18h.  
Marc Beynet le jeudi de 11h à 12h.  
Alain Betti le vendredi de 11h à 12h.

## PERMANENCE DU C.C.A.S.

Sur rendez-vous en mairie.

## ÉCOLE

Tél : 04 92 51 41 23  
Adresse mail de l'école :  
[ce.0050247s@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050247s@ac-aix-marseille.fr)

## SOMMAIRE

Éditorial du Maire	P 2
Les brèves 2025	P 4
Échos du Conseil municipal	P 10
La page des associations	P 19
Au fil des jours	P 32
Infos mairie	P 33
Un peu d'histoire	P 41
Souvenirs d'enfance	P 43



**LA PLUME Rambaudine** est distribuée annuellement en 200 exemplaires. Elle est ouverte à tout Rambaudin souhaitant porter témoignage de la vie de la commune, vie associative, familiale, professionnelle, mots personnels et autres expressions, dans la limite du respect d'autrui.

Vous pouvez adresser par mail ou déposer en mairie vos articles sur papier, sur CD, sur clé U.S.B. La mairie de Rambaud dépose dans les boîtes aux lettres des résidents de la commune le bulletin municipal « La Plume Rambaudine ». Aucun traitement de données à caractère personnel n'est mis en œuvre pour distribuer ce bulletin, mais si vous ne souhaitez plus le recevoir, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Rambaud – 29, rue de la Mairie – 05000 RAMBAUD ou par courrier électronique à : [mairie@rambaud05.fr](mailto:mairie@rambaud05.fr)

Droit légal de publication déclaré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de GAP le 22 octobre 2008, récépissé N°08/10.

Directeur de publication : Marc Beynet

Crédit photos : le conseil municipal, les associations

Mise en page et impression : Éditions du Fournel – ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière La Bessée

Tél. 04 92 23 15 75 – [www.editions-fournel.fr](http://www.editions-fournel.fr)



## CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

Les Rambaudines et les Rambaudins sont venus nombreux pour partager ce moment important pour les élus, les vœux adressés aux habitants de la commune. M. le Maire a présenté le bilan des différents travaux réalisés durant l'année 2024, tout en remerciant les institutions qui, au travers des subventions, permettent l'aboutissement des projets.

Les élus présents lors de cette cérémonie ont ensuite pris la parole pour rappeler leur attachement aux communes et aux habitants qui les font vivre.

Les associations ont été saluées pour leur dynamisme au travers des nombreuses



activités proposées tout au long de l'année sur le village.

Un beau moment d'échange autour d'un apéritif dînatoire. La soirée s'est prolongée avec un peu de musique et quelques pas de danse.

Agnès Marcelot

## « ET SI ON SE FAIT UNE SOIRÉE JEUX ? »



Le 3 mai 2025, le CCAS donnait rendez-vous aux rambaudins pour une nouvelle soirée jeux de société.

Le principe de la soirée était simple : se réunir quelques heures sans télé, sans smartphone, sans jeux vidéo, petits et grands, jeunes et moins jeunes pour se rencontrer.

Déconnexion totale pour passer ensemble un moment convivial, découvrir des jeux coopératifs, des nouveautés, une autre façon d'occuper ses soirées.

Une trentaine de personnes de tous âges sont venues se divertir, des « habitués » et des « petits nouveaux ».

Au début nous étions partis pour fixer un âge minimum mais au final il y a aussi des supers jeux pour les petits (qui ont aussi bien évolué depuis le jeu de l'Oie). Ils sont heureux de se mesurer aux plus grands et les plus âgés de voir de la jeunesse.

Ce soir-là, ce fut le partage, les rires, l'entraide entre générations, le bon esprit mais aussi, la réflexion, la concentration, la ruse et l'adresse pour les joueurs de cartes.

Que ce soit autour d'un jeu de société ou de cartes, chaque moment partagé devient une occasion de rire, de rivaliser amicalement et de renforcer des liens.



C'est dans ces instants que se tissent des histoires, des anecdotes et des souvenirs qui restent bien au-delà de la partie.

Alors que la partie recommence !

Delphine Vallon



SUITE

LES BRÈVES 2025

## CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI

Cette année nous célébrons les 80 ans de la fin du conflit qui a dévasté l'Europe, le monde et coûté des millions de vie humaine.

C'est là, le 7 mai 1945 à 2h41 du matin, qu'est signée la reddition inconditionnelle des forces armées allemandes. Le 7 mai à Reims débute l'application effective et définitive du cessez-le-feu entre les forces alliées et allemandes.

Le matin du 8 mai, la nouvelle est annoncée dans les capitales alliées. En France, les cloches des églises sonnent la fin de la Seconde Guerre mondiale à 15 heures. Le 8 mai 1945, le général Charles de Gaulle s'adresse aux Français à la radio pour annoncer la capitulation de l'Allemagne nazie. Un discours marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et le début d'un nouvel espoir pour la France libérée.



En ce 8 mai 2025, les habitants de Rambaud sont venus encore nombreux autour du monument aux morts du village. Rendre hommage à ceux de Rambaud mais aussi à tous ceux qui périrent durant ce conflit qui aura duré 5 ans et fait 13 millions de victimes civiles et militaires. M. le premier adjoint ayant fait lecture du discours du ministère des Armées, les enfants ont ensuite honoré les Rambaudins morts pour la France. Le témoignage de M. Michel Orcière a clôturé cette cérémonie. Tous se sont ensuite retrouvés à la salle aux IV Vents, pour partager le verre de l'amitié.

Agnès Marcelot

## RENTRÉE PLUVIEUSE, RENTRÉE HEUREUSE...

Elle revient tous les ans, le 1 ou le 2 septembre selon les années, qui suis je ? La rentrée des classes bien sûr.

En cycle 1 (maternelle avec M<sup>me</sup> Annabelle Faure) : 4 entrées en petite section, 6 en moyenne section et 8 en grande section : soit 18 élèves.



En cycle 2 (primaire avec M<sup>me</sup> Marie Storet-Dufour) : 3 en CP, 5 en CE1, et la moitié des élèves de CE2 soit 4, soit 12 élèves au total.

En cycle 3 sur l'école de la Bâtie-Vieille (primaire avec M<sup>me</sup> Katy Vallon) : 4 CE2, 4 CM1 et 6 CM2 soit 14 élèves.



## Les projets pour la rentrée 2025-2026

Un voyage en bord de mer en début d'année scolaire pour le cycle 2 ainsi qu'un projet théâtre.

La poursuite de l'expérimentation sur la classe flexible/classe dehors dès la petite section de maternelle. L'objectif étant de travailler des compétences et le programme dans tous les domaines à l'extérieur soit dans l'environnement de la cour soit aux alentours de l'école.

Pour le cycle 3, poursuite du projet « un chien à l'école ». Aya, femelle Border Collie de 5 ans est présente à mi-temps sur l'école de La Bâtie Vieille en partenariat avec la mairie. La médiation animale permet d'améliorer les compétences psycho-sociales nécessaires aux apprentissages et à la relation à l'autre.

Stimulation de la concentration, du langage, amélioration de l'estime de soi, de la motivation, de la confiance en soi, gestion des émotions, développement des interactions sociales. Comprendre les différences permet de les accepter. Le chien, par sa présence, permet d'améliorer la réussite scolaire et le climat scolaire.

Les communes du RPI proposent aux parents qui le souhaitent les services périscolaires suivants : garderie matin à partir de 7h30, garderie pendant la pause méridienne et en fin d'après-midi jusqu'à 18h30. Un service de cantines scolaires en liaison chaude en lien avec la cuisine centrale de Chorges est proposé sur les 4 jours de la semaine scolaire.

Agnès Marcelot

## UN DIMANCHE PLEIN DE BONNE HUMEUR À LA MOUTOUSE !

Dimanche 7 septembre, la désormais traditionnelle fête des voisins de la Moutouse a rassemblé pas moins de 50 participants. Depuis 2021, cette journée est devenue un rendez-vous incontournable pour partager un bon moment tous ensemble.



Comme à l'accoutumée, chacun avait mis la main à la pâte : salé, sucré, boissons... les tables croulaient sous les plats faits maison et les petites spécialités de chacun. Il y en avait pour tous les goûts, et les gourmands n'ont pas été déçus !

L'après-midi s'est poursuivie dans la bonne humeur avec des parties animées de cartes et de palet breton. Entre rires, discussions animées et encouragements autour des jeux, la convivialité était au rendez-vous.

Une fois encore, cette journée a montré combien il est agréable de se retrouver et de renforcer ces liens de voisinage. Beaucoup repartent déjà avec la même envie : se retrouver l'an prochain pour une nouvelle édition, encore plus festive !

Céline Vallet

## LES MONTAGNARDS À LA MER

La classe de CP CE1 et CE2 de l'école de Rambaud est partie pour 5 jours et 4 nuits en classe de mer du 29 septembre au 3 octobre à Sanary-sur-mer dans la Villa Huxley.

Que de découvertes pour les 12 élèves, encadrés par leur enseignante, Marie Storet Dufour, et par Agnès Marcelot, Conseillère municipale ! Ils ont participé à différents ateliers pour découvrir la faune et la flore de la mer et ont été sensibilisés à la protection des plages et des écosystèmes. Ils ont pu prendre le bateau pour aller sur l'île des Embiez et même profiter d'un bateau à fond transparent (le Sanary Explorer) pour observer les fonds marins.

Une journée à l'observatoire du Gros Cerveau les a initiés à la recherche scientifique. Grâce à un planétarium gonflable ils ont pu observer



la trajectoire du soleil dans le ciel selon les saisons, comprendre notre système solaire et les rotations terrestres. Ils ont également observé le soleil au télescope.

Pour faire une pause dans ces nombreux apprentissages ils ont lancé des fusées à eau, un moment récréatif et rafraîchissant.

Ces 5 jours sous le soleil de Sanary sont passés très vite mais les élèves sont revenus soulagés et prêts à affronter l'année scolaire avec pleins de souvenirs merveilleux. Merci encore à l'association des parents d'élèves et aux mairies de la Bâtie Vieille et de Rambaud pour le financement de ce beau projet.

Marie Storet-Dufour

## QUAND HALLOWEEN S'INVITE À LA CANTINE

Une belle surprise attendait les petits et les plus grands de l'école de Rambaud. En prenant un peu de temps et de savoir faire, la salle de cantine fut vite décorée sur le thème d'Halloween. Les enfants ont bien participé à la création de dessins et de figurines. Des fantômes mignons, des citrouilles rigolotes, des chauves-souris rayonnantes et un petit chat noir hérissé, partagent désormais l'espace de restauration avec les enfants.



Sous le regard bienveillant d'un squelette, les enfants ont pu profiter d'une salle de cantine accueillante. Quoi de mieux pour déguster de bons petits plats pendant la pause de midi.

Et que dire du menu, de la soupe de potiron, des œufs de bœuf, des rôtis magiques dans une forêt hantée arrosés de jus de sorcière et pour terminer un brownie choco sur un coulis sanguinolent... bon appétit les amis.

Virginie Blanc

## CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la France se rassemble chaque 11 novembre pour honorer les combattants tombés. Cette date, d'abord simple commémoration de l'Armistice de 1918, est devenue au fil des décennies un puissant symbole de mémoire et d'appel à la paix.

C'était il y a 107 ans, au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées. Plus d'1,4 millions de morts et autant de familles meurtries, 4 millions de blessés et de mutilés et combien d'hommes et de femmes traumatisés par les horreurs de la guerre.

Chaque année au pied du monument de Rambaud, les générations se rejoignent pour honorer les Rambaudins morts pour la France, et se souvenir de toutes celles et de tous ceux qui ont œuvré, parfois dans l'ombre pour la liberté et la paix.

Le message de l'UFAC nous rappelle que, « dans ce monde incertain, il faut rester conscient de la fragilité de la paix et de la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés, pour la faire perdurer ».

Plus de 130 personnes se sont ensuite retrouvées autour du verre de l'amitié proposé par la mairie. Une belle occasion de se revoir, de discuter de la famille, de l'actualité et des festivités à venir.

Agnès Marcelot



## LA PAROISSE

La vie de la paroisse n'est pas très dynamique actuellement. Les personnes qui s'étaient mobilisées, en 2010, pour l'organisation de la grande paroisse comprenant la ville de Gap et les villages qui l'entourent, ont bien tenu leur rôle mais elles ont vieilli et n'ont plus la même énergie malgré leur bonne volonté.

Mais il y a du renouveau. Des jeunes parents ont mis en route des animations pour les enfants au moment des grandes fêtes chrétiennes, Noël et Pâques. Des séances de catéchisme regroupent les enfants de Rambaud et de La Bâtie-Vieille grâce à l'engagement de Régine Bouchet et Huguette Motte. Et quelle joie quand l'église est remplie pour un baptême, un mariage ou même pour des funérailles.



Le groupe du partage d'Évangile, animé par Noële, se réunit régulièrement une fois par mois et reste ouvert à celles et ceux qui voudraient y participer.

Actuellement se pose la question du ménage de l'église. Nous pouvons encore assurer l'entretien régulier lors des cérémonies (balai et serpillière dans le cœur et l'allée centrale, les araignées qui ne sont pas trop haut perchées). Mais déplacer les bancs, passer la tête le loup sous les vitraux, est devenu trop difficile pour les octogénaires que nous sommes ou serons bientôt.

Nous lançons à nouveau un appel pour effectuer une fois par an le grand ménage. Deux personnes sont encore en fonction, Éliane Roubaud qui veut bien continuer avec 2 ou 3 personnes en plus. Il faut 2 à 3 heures de travail pour 4 personnes. Si vous voulez bien participer vous pouvez téléphoner à Éliane Orcière au 04 92 51 24 53. Philippe Rougny peut assurer le nettoyage de la partie supérieure du sas d'entrée car il a les échelles nécessaires.

Il y a une messe tous les deux mois, le deuxième dimanche du mois à 9 h. Pour les fêtes de Noël nous n'avons pas encore les informations, on pourra les trouver en temps voulu sur : [secrétariat@paroissedegap.fr](mailto:secrétariat@paroissedegap.fr) ou par tél, Claudine Parisot : 04 92 52 08 49 ou au secrétariat de Gap : 04 92 51 03 79.

Claudine, Éliane, Marie-Jeanne, Noële

## ATELIERS MÉMOIRE

Si nous entretenions notre mémoire ensemble et en jouant ?  
Nous avons testé en petit groupe, ça nous a plu.

Si vous voulez nous rejoindre appelez Marie-Jeanne  
au 04 92 56 17 87.

Nous définirons ensemble les jours et heures convenant à tous.

Claudine, Éliane, Marie-Jeanne, Suzanne





Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus à la Mairie ou sur le site Internet de la commune : <https://rambaud-village.fr>

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

### DÉLIBÉRATION N°2025-03

**Objet : Convention Socle du schéma directeur de la lecture publique 2024-2028 avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes.**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Convention « socle » entre la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la Bibliothèque Municipale de Rambaud établie dans le cadre du Schéma de Développement de la lecture Publique 2025-2028. Cette convention permettra le prêt de livres par la bibliothèque départementale, renforçant ainsi l'accès à la lecture pour tous. Le Conseil Municipal tient d'ailleurs à exprimer sa profonde gratitude envers toutes les personnes engagées dans la gestion et l'animation de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la validation de la convention ainsi rédigée.

### DÉLIBÉRATION N°2025-04

**Objet : Demande de subvention DETR/DSIL 2025 et demande de subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour le remplacement de la chaudière de la salle paroissiale de la commune de Rambaud. Plan de financement.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de partenaires financeurs, tel que l'État et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes suivant, le plan de financement ci-dessous :



- Montant des travaux HT : 5 864, 64 €
- Subvention DETR/DSIL 2025 : 3 518, 78 €
- Subvention Département 05 : 1 172, 93 €
- Autofinancement commune : 1 172, 93 €

Monsieur le Maire indique que la commune s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif Général 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement ci-dessus,
- S'engage à inscrire cette dépense sur le Budget Primitif Général 2025,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à la bonne conduite de ce dossier.

### Questions diverses

#### 1. Dégâts du Rallye Monte-Carlo sur les voies communales

Suite au passage du rallye Monte-Carlo et aux dégâts causés au revêtement de chaussée des voies communales, la commune a fait établir un devis correspondant à la remise en état es tronçons les plus endommagés. Une demande de prise en charge par l'ASM d'une partie de la dépense a été adressés à ses représentants. Ceux-ci proposent une contribution de 3000 euros sur un devis de 10 620 € TTC, M. le Maire juge cela insuffisant et après un accord unanime du Conseil Municipal, celui-ci sollicitera une révision à la hausse de cette prise en charge. En effet, il semble raisonnable de pouvoir obtenir au moins 5000,00 € TTC.

#### 2. Coupe ONF à Puymaurel

La coupe de bois à Puymaurel, qui était inexploitée en raison de problèmes de santé rencontrés par le bûcheron, pourrait être relancée. L'ONF propose de formaliser un partenariat avec la commune pour l'exploitation de cette coupe par un professionnel. Ainsi il pourrait être conçu des lots de 5 stères de bois, coupés en billots de

2 mètres qui seraient proposés aux habitants au coût maximum d'environ 50 €/stère. Par ailleurs, il est proposé d'étendre la gestion de l'ONF à deux nouvelles parcelles, parcelles ZE 18 et ZE 15, afin d'optimiser la gestion durable de la ressource forestière.

### **3. Travaux à l'école**

Les travaux à l'école ont été réalisés durant les vacances de février. Un grand merci à Alain pour ses travaux, qui ont permis d'effectuer ces améliorations essentielles pour le confort et la sécurité des élèves.

### **4. Garde-corps entrée mairie**

Afin d'assurer la sécurité des usagers à l'entrée de la mairie, un devis a été validé pour la création d'un garde-corps le long des marches de l'entrée de la mairie, ce qui permettra de prévenir tout risque de chute.

### **5. Projet PUP**

Le Projet d'Urbanisme Partenarial (PUP) progresse favorablement. Un accord de participation financière a été trouvé avec les différentes familles concernées et la mairie qui prendrait en charge une partie des frais de maîtrise d'œuvre (MOE) et du bureau d'études (BE) ainsi que les frais notariés liés à la rétrocession pour l'euro symbolique des terrains appartenant aux particuliers et devant supporter la future voie. L'enfouissement de la ligne HTA devant être réalisé en concertation et co-financé entre le Syme 05 et la commune de Rambaud. Il est possible que la signature de ce PUP intervienne sous un mois maximum.

### **6. Réhabilitation de l'atelier – Villages d'Avenir**

Dans le cadre du programme « Villages d'Avenir », la réhabilitation de l'atelier communal avance. Le projet de création d'une cantine scolaire, destinée à accueillir environ 40 élèves, est actuellement en phase d'étude. Son coût prévisionnel, sur la base du scénario le plus défavorable, a été estimé à 350 000 € HT par le service ingénierie du Conseil Départemental IT 05.

### **7. Subventions reçues**

Les arrêtés de subvention ont été reçus pour financer le remplacement du système de chauffage et des menuiseries de la salle des fêtes dans le but d'améliorer le confort thermique, de générer des économies d'énergie et la fonctionnalité de cet espace communal.

### **8. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

L'élaboration du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est en cours. Il sera distribué à l'ensemble des habitants d'ici cet été. Ce document vise à renforcer la prévention des risques majeurs sur la commune, conformément aux objectifs du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### **9. Terrain constructible du Serre de l'Aigle**

La commune a récemment été contactée par une personne intéressée par l'achat du terrain constructible situé au Serre de l'Aigle. La vente de ce terrain pourrait constituer une source de financement supplémentaire pour la réalisation de projets municipaux. Tout le monde est unanime sur l'ouverture à la vente, reste à définir le prix.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

### **DÉLIBÉRATION N°2025-07**

#### **Objet : Vote des taxes locales (taxe foncière bâti, non bâti et taxe d'habitation).**

M. le Maire expose qu'une revalorisation des bases d'imposition décidée au niveau national impacte les taxes locales indépendamment de la volonté de la municipalité.

Afin de limiter la charge fiscale sur les administrés, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la proposition.

**DÉLIBÉRATION N°2025-08****Objet : Projet Urbain Partenarial : instauration du périmètre et convention de mise en œuvre.**

M. le Maire expose la notion de PUP : le PUP (article L.332-11-3 du code de l'urbanisme) est un mode de financement des équipements publics par des constructeurs ou aménageurs. Il s'agit donc pour la commune de mettre à la charge des personnes privées, le coût des équipements nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini au PUP (création d'une voie commune, reprise de l'ensemble des réseaux sous la voie, préparation d'un départ pour raccordement).

Le PUP de « Devant Ville » a pour objet la prise en charge des équipements publics, dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'aménagement des zones AU (À Urbaniser) conformément aux orientations d'aménagement et de programmation définies au PLU approuvé le 27 janvier 2020.

Pour rappel les équipements propres aux opérations d'aménagement tel que définis à l'article L-332-15 du code de l'urbanisme, ne peuvent être inclus dans les équipements à financer au titre de la présente convention.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de la voie et son entretien futur en tant que voie communale. Elle prend aussi en charge les actes d'acquisition du foncier mis à disposition à l'euro symbolique par les différents propriétaires ainsi que l'enfouissement de la ligne HTA prévu hors PUP.

Conformément aux dispositions de l'article L-332-11-4 du code de l'urbanisme, il est proposé de fixer à 10 ans, les propriétaires, signataires et/ou bénéficiaires de la convention de PUP, seront exonérés de la part de communal de la taxe d'aménagement pour les constructions à établir dans le périmètre du PUP en cause. Le point de départ de cette durée d'exonération s'entend à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie. Il s'agit donc de faire financer les travaux d'aménagement des

voies par les propriétaires primitifs, les nouveaux arrivants bénéficieront de l'exonération de la taxe d'aménagement.

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement n'a pas vocation à enrichir les finances de la commune ou à permettre des investissements et réalisations différents de ceux pour lesquels elle est légalement destinée. Il précise donc, qu'étant donné qu'au travers du PUP, les équipements destinés à l'urbanisation sont financés par les propriétaires, il apparaît alors normal que la commune valide le fait de ne pas appeler de taxe d'aménagement pendant une durée et sur un périmètre bien défini par la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver la proposition de signature de la convention de PUP à 7 voix pour et 1 voix contre notamment l'article 7 de ladite convention (exonération de la taxe d'aménagement pour les futurs propriétaires).

**DÉLIBÉRATION N°2025-09****Objet : Application du régime Forestier.**

M. le Maire propose d'intégrer les parcelles ZE15 et ZE18 au régime forestier de l'ONF et de les rattacher à celles qui en font déjà partie. Cela permettra à ces 2 parcelles de bénéficier d'une gestion sous contrôle des services de l'ONF et de profiter de leurs avis d'experts en terme de gestion et orientations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la proposition.

**DÉLIBÉRATION N°2025-10****Objet : ONF, état d'assiette des coupes – année 2025.**

Pour rappel, la coupe forestière de Puymaurel n'avait pu être totalement exploitée. Afin d'optimiser la gestion de cette ressource locale et de répondre aux besoins des habitants, il a été

décidé de mettre en vente ce bois et de donner la priorité aux Rambaudins. Celui ci sera débité en billots de 2 m de long et sortis en bordure du chemin communal afin de faciliter son utilisation et sa récupération. Une communication sera faite à la population prochainement, l'opération pouvant débuter cet automne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la proposition.

### DÉLIBÉRATION N°2025-11

**Objet : Fond de solidarité pour le logement 2025.**

Comme chaque année, M. le Maire nous présente cette délibération concernant le fond de solidarité fixé à 0,40cts par habitants Pour la commune, dont la population retenue est de 419 habitants, le montant s'élève à 167,60 €.

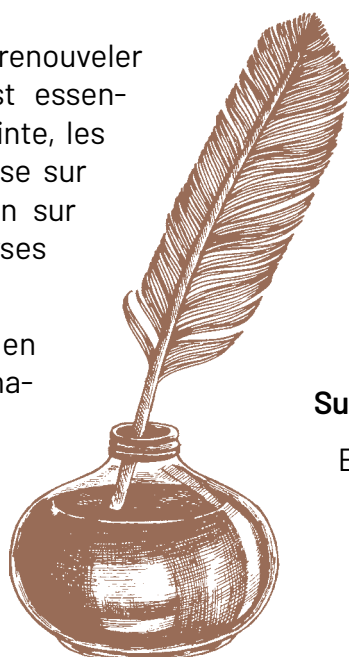
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la proposition.

### DÉLIBÉRATION N°2025-12

**Objet : Convention Véolia.**

Le Maire nous propose de renouveler la convention Véolia qui est essentielle pour assurer une astreinte, les réparations en cas de casse sur le réseau d'eau, l'intervention sur les réservoirs en cas d'analyses non-conformes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la proposition.



### DÉLIBÉRATION N°2025-13

**Questions diverses.**

- L'appartement T2 a reçu 3 candidatures. Après contact, une seule personne est intéressée. L'appartement lui sera donc attribué et le bail de location signé.
- Le document DICRIM sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Rambaud.
- La CCSPVA nous propose des outils et une aide pour réaliser les exercices du Plan Communal de Sauvegarde. Le montant de la prestation s'élève à 3708 €. La CCSPVA prend en charge 50 %. Il est décidé de ne pas réaliser cette prestation en 2025 (non budgétée).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

### DÉLIBÉRATION N°2025-15

**Objet : Approbation des comptes de Gestion Général Eau 2024.**

M. le Maire nous informe que les comptes de Gestion sont identiques aux comptes administratifs au centime près.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à l'unanimité les comptes de Gestion.

### DÉLIBÉRATION N°2025-16

**Objet : Vote des comptes administratifs Général et Eau 2024.**

Le Maire ayant quitté l'assemblée pour ce vote, M. Betti adjoint au maire, présente les comptes administratifs 2024, à l'ensemble des conseillers.

**Sur le budget général :**

En section fonctionnement, il y a eu **357 032,80 €** de dépenses pour **396 929,16 €** de recettes soit une différence de **39 896,36 €** qu'il faut rajouter au reliquat des années antérieures soit **113 697,04 €**.

En section investissement, il y a eu 150 902,96 € de dépenses pour 96 483,14 € de recettes soit une différence de - 54 419,82 €. Pas de reliquat des années précédentes.

**Sur le budget de l'eau :**

En section fonctionnement, il y a eu **39 500,51 €** de dépenses pour **31 548,29 €** de recettes, soit une différence de **- 7952,22 €** qu'il faut ajouter au reliquat des années antérieures soit **81 751,03 €**.

En section investissement, il y a eu 8421,31 € de dépenses pour 1984 € de recettes soit une différence de - 6437,31 € qu'il faut ajouter au reliquat des années antérieures soit 26 199,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à l'unanimité les comptes administratifs Général et eau 2024.

**DÉLIBÉRATION N°2025-17**

**Objet : Affectation des résultats.**

M. le Maire nous informe que l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 est affecté à la section investissement du budget primitif 2025 afin de combler le déficit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à le transfert.

**DÉLIBÉRATION N°2025-18**

**Objet : Vote du budget primitif 2025 Général et Eau.**

M. le Maire nous propose le budget général 2025 suivant :

Section fonctionnement	
Dépenses	466 302 €
Recettes	466 302 €

Section investissement	
Dépenses	136 907 €
Recettes	136 907 €

M. le Maire nous propose le budget 2025 Eau suivant :

Section fonctionnement	
Dépenses	121 098 €
Recettes	121 098 €

Section investissement	
Dépenses	75 127 €
Recettes	75 127 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à l'unanimité les budgets primitifs 2025 Général et eau.

**DÉLIBÉRATION N°2025-19**

**Objet : Subventions 2025 aux associations.**

M. le Maire nous informe qu'il a oublié de réclamer aux associations leurs rapports et demande de subventions. Certaines ont rendu leurs dossiers, d'autres sont en cours de régularisation. Afin de ne pas pénaliser les associations dans leur fonctionnement, M. le Maire propose de maintenir et valider les montants identiques à 2024. Un débat à lieu au sujet des obligations de bilan financier et des délai de transmission à respecter.

Il est décidé de fixer au 28 février de chaque année, la date limite de transmission des documents. Pour cette année 2025, la date est fixée au 15 mai.

Les subventions proposées sont les suivantes :

- L'Âge d'or : 500 €
- L'Élan Rambaudin : 800 €
- Rando Rambaud : 300 €
- ACCA : 500 €
- CJL : 1000 €
- ADMR : 250 €
- Amicale des Pompiers : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver à l'unanimité les obligations et les sommes proposées pour 2025 aux associations de Rambaud.

### DÉLIBÉRATION N°2025-20

**Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, M. le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).



### Questions diverses.

- Suite au retour de plusieurs habitants ayant failli de nuit, heurter le mur à l'entrée du village, M. Beynet propose l'installation d'un éclairage supplémentaire. M. le Maire propose de prolonger d'une heure l'éclairage public.
- Le Conseil Municipal remercie les habitants qui ont pris l'initiative de réinstaller des filets dans les cages de foot.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

### DÉLIBÉRATION N°4/2025-23

**Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.**

M. le Maire rapporte que suite à la réunion avec les conseillers départementaux et les élus du canton, il a été présenté toutes les possibilités de subvention, dont celle appelée « amende de police ». M<sup>me</sup> Marie-Laure Taix a préparé un dossier pour sécuriser des espaces de voirie sur la commune :

- Retracer les espaces de stationnement.
- Installer un brise essieu rue des IV Vents.
- Installer un panneau pédagogique de limitation de vitesse à l'entrée du village.

Le devis proposé par la Routière du Midi s'élève à 9989,20 €HT. Selon la subvention accordée nous verrons quel travaux seront choisis en priorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la demande de subvention pour les travaux proposés.

### DÉLIBÉRATION N°4/2025-24

**Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de voirie.**

M. le Maire expose la liste des travaux réalisés sur la voirie de la commune depuis quelques années. Il propose la continuité de ceux ci en terminant la route menant vers la Bâtie Vieille (premier tronçon fait en 2024). Le devis proposé par la routière s'élève à 10 000 € HT. La subvention du département serait de 5000 € à laquelle s'ajouterait l'indemnité versée par l'association Rallye Monté-Carlo (versée suite aux dégradations de la chaussée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la demande de subvention pour les travaux de voirie proposés.

### DÉLIBÉRATION N°4/2025-25

**Objet : Intégration des dépenses et recettes des travaux du Projet Urbain Partenarial (PUP).**

M. le Maire informe qu'une modification budgétaire doit être effectuée afin de pouvoir intégrer les écritures comptables concernant les dépenses et recettes du PUP.

L'ouverture des lignes écritures comptables suivantes :

**21 21538 : 155 520 € en dépense**

**1348 : 148 440 € en recette**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la demande d'intégration de la modification budgétaire.

#### **DÉLIBÉRATION N°4/2025-26**

**Objet : Choix du maître d'œuvre des travaux du Projet Urbain Partenarial PUP.**

Discussions, interventions et présentation des différents retours. Le bureau AEV, M<sup>me</sup> Nelly Sicocevic avait proposé un dossier en novembre 2024 ; le devis pour le suivi des travaux s'élevait à 3000 €HT soit environ 3,5 % du montant total des travaux à réaliser. M. le Maire énumère les différentes tâches d'une part pour la phase étude des travaux et pour le suivi de ceux-ci.

M. le Maire nous informe que les plans d'aménagements ont été déposés par les propriétaires des terrains auprès de la CCSPVA. Les travaux de voirie pourraient débuter dès la fin du mois d'août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le bureau AEV.

#### **DÉLIBÉRATION N°4/2025-27**

**Objet : Recomposition de l'organe délibérant de la CCSPVA (modification du nombre de siège).**

Discussions, interventions : Lors du dernier conseil communautaire, a été délibéré la modification du nombre de conseillers communaux. L'option 1 est proposée (voir document annexe) par la communauté de communes. M. le

Maire précise que les communes doivent délibérer pour fixer le choix.

L'option 1 est proposée soit 2 conseillers pour Rambaud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver l'option 1 proposée

#### **Questions diverses.**

- M. le Maire propose que se tienne rapidement, une réunion de travail sur la gestion de l'eau.
- M. le Maire remercie Hervé Sandt pour les travaux réalisés sur l'escalier menant à l'école et sur la porte d'entrée de la salle aux IV Vents.
- M. Alain Betti nous informe que la batterie de VTT oubliée lors du raid SUPELEC a été récupérée.
- M. le Maire nous informe que le fournisseur du jeu enfant La Fourmis, nous propose des jeux sur ressort à des prix intéressants si la commande est effectuée avant le 30 juin. Une option est posée sur la proposition.
- M. le Maire nous informe aussi que suite à une nouvelle étude par la DRIRE sur les risques naturels et sismiques, les terrains de St Roch seraient de nouveau constructibles.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025**

#### **DÉLIBÉRATION N°2025-30**

**Objet : Choix des entreprises : création d'une voie et réseaux pour desservir la zone Devant Ville.**

Discussions, interventions : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 21 juillet dernier, en présence des membres titulaires ainsi que du bureau d'études AEV, le marché a été attribué au groupement André TP / Alpes Terrassement Transport.

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les candidatures ont été évaluées selon les critères suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 30 %
- Délai d'exécution : 10 %

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue.



### DÉLIBÉRATION N°2025-31

#### Objet : Décision modificative n°2 Budget primitif général 2025.

Discussions, interventions : Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'inscrire sur le Budget Primitif le crédit en recette d'investissement pour les différents travaux prévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la décision modificative.

### DÉLIBÉRATION N°2025-32

#### Objet : Validation des prêts bancaires pour investissement 2025.

Discussions, interventions : Monsieur le Maire nous informe avoir sollicité les banques pour un crédit bancaire afin de financer les opérations suivantes :

- enfouissement de la ligne HTA
- remplacement des menuiseries et du système de chauffage de la salle des fêtes

Le crédit agricole ayant le meilleur taux et proposant une répartition plus avantageuse pour la

commune, il est proposé de contracter un prêt avec cette banque.

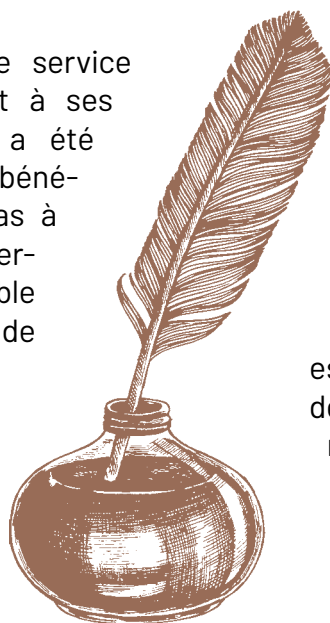
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la demande de prêt bancaire auprès du CA.

### Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs points d'actualité concernant la gestion communale :

- Enfouissement de la ligne HTA : un devis réactualisé a été reçu de la part de Territoire d'Énergie concernant les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension HTA. Le montant actualisé s'élève à 13 826 €.
- Demande de recensement des éleveurs porcins. La commune a reçu un courrier officiel sollicitant l'identification et la liste des éleveurs porcins présents sur le territoire communal.
- Livraison des repas - partenariat avec la commune de Chorges. Monsieur le Maire a rencontré les représentants de la commune de Chorges afin d'évoquer l'organisation de la livraison des repas durant la période estivale. Il ressort de ces échanges que ce service représente un coût particulièrement élevé pour la commune. À ce titre, de nouveaux tarifs ont été proposés, qui seront applicables après délibération de la commune de Chorges à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :
  - Repas scolaire : 7,54 € (contre 7,06 € actuellement), facturé ce jour aux familles à 5,86 €
  - Portage de repas à domicile : 10,50 € (contre 9,24 € actuellement)
  - Livraison seule : 4,91 €
  - Tarif spécifique été, repas + livraison : 15,60 €

Afin d'adapter au mieux ce service à la réalité des besoins et à ses contraintes budgétaires, il a été décidé de rencontrer les bénéficiaires du portage de repas à domicile. Ces entretiens permettront de discuter ensemble des évolutions possibles et de rechercher des solutions.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION 2025-35

**Objet : Choix du maître d'œuvre pour la construction d'une cantine scolaire et de sanitaires publics dans le cadre du programme « Village d'Avenir ».**

M. le Maire rappelle le projet « village d'avenir » à savoir la réhabilitation de l'ancien atelier communal en cantine scolaire ainsi que la réfection des sanitaires de la salle des fêtes.

Ce projet est accompagné par IT05. Afin de pouvoir avancer et demander les subventions, plusieurs études sont nécessaires. Un appel d'offre a été lancé afin de sélectionner un cabinet d'architecture qui sera chargé de réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération. 2 offres ont été déposées. Une négociation a eu lieu avec les 2 candidats afin de bénéficier des meilleures conditions d'exécution ainsi que les meilleurs prix.

Il est proposé de retenir le cabinet AAMC de M<sup>me</sup> Maryline Chevalier situé sur la commune de Crots pour un montant de 43 570 €.

M. Beynet rappelle que ce projet s'inscrivant dans le programme « Village d'Avenir » devrait obtenir 80 % de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le choix du cabinet AAMC.

### DÉLIBÉRATION 2025-36

**Objet : Subvention complémentaire pour le voyage scolaire.**

M. le Maire informe le conseil que M<sup>me</sup> Storet-Dufour enseignante sur le cycle 2 à Rambaud a sollicité la mairie pour une demande de subvention complémentaire. Il est proposé 10 € par enfant en complément des 80 € versé par enfant (12 enfants au total). Il restera 50 € à la charge des parents pour une semaine à Sanary sur Mer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le versement de 120 € pour le voyage scolaire.

### DÉLIBÉRATION 2025-37

**Objet : Loyers des appartements communaux.**

M. le Maire informe qu'une révision des loyers doit avoir lieu. Elle concerne le logement T4 qui, au regard de l'indice de référence des loyers, passera de 550 € à 555,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver la révision du loyer du logement T4.

### DÉLIBÉRATION 2025-38

**Objet : Présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité de l'eau potable.**

M<sup>me</sup> Marie-Laure Taix nous présente le rapport 2024 en indiquant qu'une nouvelle fois les taxes nationales sont en augmentation et qu'elles impacteront le prix de l'eau alors que la commune n'a pas voté d'augmentation du prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le rapport présenté. Celui-ci est en ligne sur le site Internet de la commune et visible en mairie.

**Questions diverses.**

- M. le Maire a été sollicité par un médecin qui recherche un local pour s'installer. Une visite du bureau vers l'atelier a été réalisée, il attend le retour de l'intéressée.
- M. le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le 26 août avec les habitants du lotissement Le Pré Vescal afin de discuter de la rétrocession de la voie et des réseaux de ce lotissement. Un compte rendu a été fait et remis à chacun des propriétaires. Des retours favorables ont déjà eu lieu.
- Les travaux de voirie de l'opération PUP débuteront vers le 8 septembre. M. le Maire nous informe avoir reçu une doléance écrite et une

orale concernant le déplacement de l'oratoire estampillé Pascal. Pour des raisons chères à leurs cœurs ces 2 personnes souhaiteraient que l'oratoire reste à proximité de son lieu actuel sur le domaine public. M. le Maire souhaite que la décision soit prise avec l'avis de tous les conseillers présents. Après avoir entendu tous les membres hormis M<sup>me</sup> Taix qui ne souhaitait pas participer pour des raisons familiales, il s'avère que le choix de l'implantation retenu sera vers le cimetière, pour des questions de sécurité majoritairement.

- M. le Maire remercie Agnès et Maryna pour la rénovation des jeux (ponçage et peinture) dans l'attente de l'installation des 3 nouveaux jeux sur ressort.

**LA PAGE DES ASSOCIATIONS****LES ACTIVITÉS 2025 DE RANDO-RAMBAUD**

Le 11 janvier 2025, nous débutons l'année avec les retrouvailles de nos nombreux randonneurs, adhérents ou invités en 2025. Madeleine nous a préparés 2 magnifiques diaporamas et nous dégustons les gâteaux des rois.

Le 12 janvier, un petit tour hivernal aux environs de Rambaud dont Les Fauvins, St Mens, Treschatel, la Pallue.

Le 2 février, la seule sortie raquettes de l'année à Céüse.



Le 7 février, un bus nous emmène dans le parc national de l'Estérel pour une belle randonnée au sein des mimosas fleuris. Mandelieu, Maure Vieil, col de Théoule... avec vues sur la mer.

Le 2 mars, nous sommes dans les Alpes de Haute Provence. Partis du canal de Manosque, nous montons jusqu'au plateau de Ganagobie dont nous découvrons les vestiges et bien sûr, son prieuré.



Le 6 avril, un nouveau déplacement en bus nous emmène vers les dentelles de Montmirail dans le Vaucluse. Baume de Venise, la chapelle Notre Dame d'Aubune, l'église romane St Hilaire, les domaines viticoles, le château Castellias...

Le 12 avril, les randonneurs partent du Saix, remarquent le panneau « il reste des enfants à écraser, vous pouvez accélérer » ! Ne plaisantons pas avec nos enfants... Le col de Combe Escure, l'abbaye de Clausonne, le Fai et ses impressionnantes trompes musicales.

Le 26 avril, un grand circuit de Malcombe à la chapelle de Sauveterre, le lac de Corréo, Basse Corréo, les hauts de La Fressinouse, la Selle, la Garde.



Le 3 mai, le tour du Fein depuis Chorges ; la vue sur le lac de Serre-Ponçon et le Morgon y est magnifique.



Le 17 mai nous revoilà dans les Alpes de Haute Provence où, partis du col de La Graille, nous rejoignons le Cairn 2000 ; une pyramide de 3 m de haut, construite en l'an 2000 et composée de 12000 pierres venant du monde entier ; l'intérieur renferme 13 poèmes rédigés par les bâtisseurs.

Le 1<sup>er</sup> juin, le lac des Monges par Beaudinard ; une randonnée variée et pentue à partir de Bayons (04).



Le 9 juin, partis de Villar-Joli en Dévoluy, nous grimpons jusqu'à la cabane de Baudinard ; cabane insolite nichée au milieu d'un énorme rocher.



Le 15 juin, à pied de Moline, ou directement en voiture, nous nous retrouvons au lac de Roaffan (Champsaur) pour un pique-nique.

Le 6 juillet, une autre cabane : celle de Rouannette dans le haut Champsaur. Prairies, sentier ombragé et surtout une multitude de fleurs ! Après l'effort, le réconfort ; au retour nous dégustons une très bonne glace, à la Plaine de Chabottes.

Le 20 juillet, une météo splendide nous permet de contempler Notre Dame de la Salette depuis le sommet du Gargas ; la vue y est magnifique, même dans le ciel où des vautours planent en toute quiétude.



Le 3 août, partis de Moline en Champsaur, nous découvrons la cabane de Londonnière, vestige d'un habitat appartenant jadis à un hameau. Nous rejoignons le hameau du Roy et redescendons à notre point de départ soit Moline et son exposition « hier, aujourd'hui, demain ».

Le 20 août : il pleut mais nous sommes des gourmands ; l'artisan glacier Champsaurin Altiflore nous attend, une fois de plus...

Le 24 août, partis de Superdévoluy nous montons au Collet du Tât puis jusqu'à l'arrivée du télésiège du Jas où nous dégustons un bon repas sur la terrasse du restaurant le Vieux Pisteur.

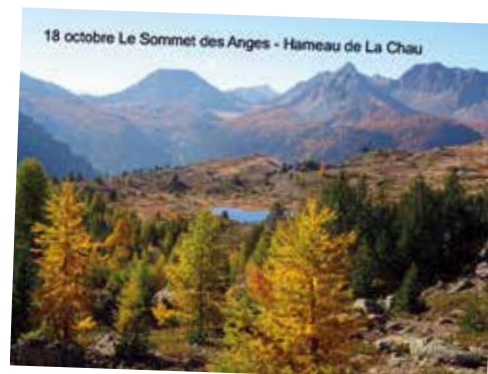


Du 2 au 7 septembre, les Dolomites en Italie nous accueillent ; un séjour inoubliable que nous qualifierons de plus beau séjour ! Des randonnées pour tous les niveaux au sein d'immenses pâturages, de montagnes proches et vertigineuses, vers des cols ou des magnifiques refuges ; deux guides passionnants qui nous ont donné l'envie d'absolument y retourner.



Le 20 septembre, une activité reposante : le petit train de la Mure avec un très bon repas au restaurant le Panoramique. Tunnels, viaducs, vue sur le Mont Aiguille, la Pierre Percée, le barrage de Monteynard, la vallée de la Mathézie...

Le 12 octobre, les chalets de Prentiq en Valgaudemar, les sources du Doux et un pique-nique dans les couleurs d'automne à la cabane du Sellar.



Le 18 octobre, partis des Fonds de Cervières, les randonneurs bravent la gelée blanche et évoluent dans le massif du Chenaillet, le lac des Sarailles, la cabane des douaniers et se hissent jusqu'au sommet des Anges d' où ils ont une vue panoramique extraordinaire sur la barre des Ecrins.

Le 9 novembre, sous un soleil radieux et un panorama splendide nous randonnons puis partageons notre traditionnel repas « camemberts à la braise » à la baie de Chanteloube.



Notre assemblée générale est fixée au 23 novembre.

Toutes nos activités sont consultables sur notre blog <http://rando-rambaud.over-blog.com/> ou à partir du site <https://rambaud-village.fr/vie-culturelle-et-sociale/les-associations>.

**Un jour de sentier, c'est huit jours de santé !**

Pour l'association Madeleine Masse et Eliane Roubaud

## LA BIBLIOTHÈQUE AU FIL DES ANS ET DES PAGES

La bibliothèque de Rambaud existe depuis... oh, je n'ose pas dire depuis combien de temps. Six bénévoles se relayent, tous les samedis en fin d'après-midi, pour tenir la permanence, accueillir les lecteurs de 7 à 117 ans, recueillir éventuellement leurs souhaits de commande de livres.



Nous avons souhaité donner libre parole à ces bénévoles, pour qu'ils nous disent comment ils conçoivent la lecture, ce qu'ils aiment, ce qu'ils en attendent.

Voici donc le témoignage de nos bibliothécaires, avec par ordre d'apparition à l'image, et par ordre alphabétique, de Delphine à Thierry.

### Delphine

Les livres sont arrivés très tôt dans ma vie, mes parents nous lisaient des histoires à mon frère et à moi avant de nous endormir. Moments de complicité, moments pour s'évader où nous développons notre imaginaire.

Les contes de Charles Perrault ont d'abord bercé mon enfance (Le Chat botté, Le petit chaperon rouge, Peau d'âne, Barbe bleue..).

Je suis sûr que ces histoires vous parlent...

Puis ce fut au tour des mythiques livres de la Bibliothèque Rose (Oui-Oui, Le Club des 5, La Comtesse de Ségur).

Je vous entends dire « ah ! oui je me rappelle ».

J'ai eu ensuite eu un goût plus prononcé pour le genre policier, j'ai dévoré les livres d'Agatha Christie (Mort sur le Nil, Le crime de l'Orient express).

Mais l'entrée dans la vie active et le manque de temps au quotidien ont fait que j'ai lu essentiellement pendant les vacances d'été, et, des lectures plutôt légères, de plages.

Oui décomplexons-nous ! La lecture, ça va, ça vient, ça revient et ça n'est pas réservée à une élite intellectuelle, l'essentiel est de prendre plaisir !

Aujourd'hui et depuis environ 10 ans, j'ai repris la lecture de façon plus assidue.

Aux côtés de ma fille avec qui je partage un instant lecture chaque soir depuis qu'elle est toute petite (Mortelle Adèle, Le journal d'une Peste, Cœur collègue.. et oui maintenant elle n'est plus vraiment petite..) mais aussi pour MOI.

Pourquoi je lis ?

Je lis pour rire,

Je lis pour pleurer,

Je lis pour m'endormir,

Je lis pour me faire peur,

Je lis pour oublier,

Je lis pour me souvenir,

Je lis pour me surprendre,

Je lis pour mieux me connaître,

Je lis pour tomber amoureuse, sans tomber,

Je lis pour peupler mon lit,

Je lis pour faire le tour du monde sans empreinte carbone,

Je lis pour faire du sport sans me fatiguer,

Et ce n'est que le début de ma liste,

Il y a bien d'autres pistes,

Pour justifier ce plaisir,

À consommer sans modération,

Et vous quelles sont vos raisons ?

Oubliez les bibliothèques poussiéreuses et silencieuses, les bibliothécaires à chignons et lunettes (certains bénévoles ont des lunettes mais aucune n'a de chignon). La bibliothèque de Rambaud : un vrai lieu d'échanges, de rencontres, d'événements à venir pour les petits et pour les grands !

Nous vous attendons.

### Éliane

En 1989, Jacqueline, Michelle, Solange et moi-même avons créé la bibliothèque de Rambaud, avec l'aval de la municipalité de l'époque dont M. Louis Pascal, maire.

Depuis beaucoup de bénévoles se sont succédés ; de jeunes rambaudins nous ont rejoints apportant leurs idées, leurs choix de lecture, leur dynamisme. Un vrai bonheur !

Personnellement je persévère dans la fréquentation de cette petite bibliothèque dont je ne pourrais me passer. Quelle chance d'avoir des livres sur place, gratuitement et sur différents thèmes.

Je devore les romans, surtout ceux du terroir mais aussi les aventures, témoignages etc. Il me faut toujours 2 ou 3 livres d'avance afin de ne jamais manquer de lecture. De plus je partage mes lectures avec mes collègues locaux et mes collègues de randos.

Je n'oublierai pas la Bibliothèque départementale qui nous prête les livres, dont beaucoup de nouveautés en tous genres. Merci à elle grâce à qui, la lecture et la culture arrivent dans nos petits villages.

### Martine

Comme beaucoup de fillettes de ma génération, j'ai grandi avec les Petits livres d'or, les « Martine », le Club des 5, la Bibliothèque Rose, Rouge et Or, puis Verte, et c'est grâce à tous ces ouvrages que s'est développé chez moi le

goût de la découverte, du dépaysement et de l'aventure qu'apporte la lecture.

Plus tard, ce furent les classiques de la littérature française et enfin, grâce à mes études d'anglais, je découvris les auteurs anglo-saxons et développai un goût immodéré pour les œuvres en « VO », romans historiques ou de société, classiques, « cosy murders » ou même ouvrages documentaires.

Mais bien sûr, je trouve aussi de temps en temps de beaux textes en français qui m'apportent également beaucoup. J'ai même découvert quelques « perles » grâce au bibliobus !

La lecture fait partie de ma vie. Elle ouvre des portes vers d'autres mondes, réels ou imaginaires, des histoires passées, et m'offre des rencontres souvent fabuleuses et inoubliables.

### Nora - UNE VIE SANS LIVRE, IMPOSSIBLE !

J'ai appris à lire lors d'un long séjour à l'hôpital. J'avais 6 ans. C'était en 1955. J'habitais à Hameln (Allemagne) avec mes parents et ma sœur aînée et j'ai eu la scarlatine avec des complications. On m'a placée dans une chambre isolée à l'hôpital pour éviter toute contagion. L'hospitalisation a duré trois mois mais j'ai eu l'impression que cela a duré une éternité. Le plus difficile pour moi était de ne pas avoir de contact physique avec ma mère qui devait rester derrière une vitre, à l'extérieur de la chambre. Je m'ennuyais. Les infirmières ont eu pitié. Elles venaient à tour de rôle m'apprendre à lire. Il y avait peu de livres pour les enfants, mais je m'en souviens d'un en particulier : *Die Hasenschule* (l'école des lapins).

Depuis, les livres ne m'ont jamais quittés. J'aime m'y plonger au point de perdre contact avec le monde « réel ». Lire,



c'est partir ailleurs, voyager dans d'autres pays, se frotter à d'autres cultures, traverser les époques... bref vivre mille vies.

Je ne peux me rendre dans une librairie trop souvent car je ne ressors pas sans acheter au moins un livre. Alors la bibliothèque, ça coûte moins cher et ça encombre moins les étagères de la maison (déjà lourdement chargées).

À chaque nouveau livre entre les mains, je suis saisie d'impatience : correspondra-t-il à mon attente ? Me plaira-t-il ? Mais surtout vers où m'emmènera-t-il ? Quel univers me fera-t-il découvrir ?

### Pierre

Je suis tombé dans la marmite de la lecture tout petit.

Enfant, je dévorais dans mon lit les aventures des Six Compagnons, à la lumière d'une lampe de poche pour que mes parents ne voient pas la lumière dans la chambre. Par la suite, mes goûts ont évolué, mais je trouve toujours autant de plaisir à lire, que ce soit un grand classique (Hugo, Stendhal), un grand écrivain contemporain (Le Clezio, Modiano, pour ne citer que deux des trois derniers Prix Nobel de littérature française), de la science-fiction, des essais, des romans légers pour se vider la tête, de la bande dessinée, je lis de tout.

Une chose que je déteste : aller voir une adaptation cinématographique d'un roman que j'ai aimé. Je me suis fait moi-même mon propre film en le lisant, et je suis toujours déçu de voir un autre film.

Mon dernier coup de cœur dans les livres de la bibliothèque de Rambaud : *Le dentier du maréchal*, *Madame Volotinen et autres curiosités* d'Arto Paasilina. Un roadmovie drôle d'un collectionneur compulsif, et en filigrane, une très touchante histoire d'amour entre un homme et une femme de 20 ans son aînée.

### Thierry

Voilà déjà quelques temps que j'ai intégré l'équipe des bénévoles de la bibliothèque et j'en suis très satisfait. Fan de BD, je « commande » un grand nombre de titres qui me parviennent au fur et à mesure de leur disponibilité. Lors du passage du bibliobus, j'échange beaucoup avec Patrick, référent BD de la Bibliothèque départementale. La Bande Dessinée s'est beaucoup développée ces dernières années et c'est une chance pour les habitants de Rambaud de pouvoir venir à la bibliothèque. Je gère aussi le plus possible les livres enfants et ados en collaboration avec ma fille qui dévore certaines séries.

Chacun ayant ses goûts personnels, la bibliothèque a commencé à se mettre aux séries mangas et reste ouverte à toutes les lectures. J'espère pouvoir m'investir encore davantage dans les prochains mois et continuer de collaborer avec le reste de l'équipe. Les visites à la bibliothèque sont pour moi des moments d'échanges importants.



**La bibliothèque  
est ouverte tous les  
samedis de 16h30 à 17h30  
de novembre à mars et de  
17h30 à 18h30 d'avril à  
octobre.**

## HALLOWEEN ACTE II

Le 1<sup>er</sup> novembre 2025, la bibliothèque de RAMBAUD organisait, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, une animation sur le thème d'Halloween. 28 enfants, de tous âges, ont répondu présents.



La soirée a débuté par la lecture d'un livre adapté à l'âge des participants.

Pour les plus petits : « Entre, n'aie pas peur... » de Émilie Hanrot, lecture faite par Martine Surget. Il s'agit d'une jolie sorcière qui invite les enfants à s'asseoir à table (attention à ce qu'il y a dessus !), à entrer dans la baignoire (attention à ce qu'il y a dedans !) ou à monter les escaliers (attention à ce qui se cache en haut !). À chaque pièce, sa surprise, et bien sûr, à la fin, la plus grande et la plus horripilante, qui a fait sursauter et rigoler les enfants.

Pour les plus grands ce fut, « L'étrange Noël de Monsieur Jack » d'après le film de Tim Burton, lecture faite par Pierre Duvic : La ville d'Halloween est peuplée de gens bizarres qui ont un goût prononcé pour les farces macabres. Une fois par an, ils célèbrent Halloween en organisant une gigantesque fête au cours de laquelle toutes les manifestations d'humour noir sont permises. Au lendemain

de la fête d'Halloween, Jack Skellington, le roi des citrouilles erre en solitaire, à la recherche d'idées pour la prochaine fête et c'est alors qu'il découvre par hasard la ville de Noël qui rayonne de joie et de liesse. Il rentre chez lui avec la ferme intention de contrôler la fête de Noël, et fait kidnapper le Père Noël.

Puis ce fut le moment tant attendu de partir à la chasse aux bonbons dans le village.

Ce sont les plus jeunes monstres, munis chacun de leur seau, qui se sont élancés les premiers dans le village pour une chasse aux bonbons ponctuée d'énigmes à résoudre et d'indices à trouver avec, sur leur chemin, quelques monstres bienveillants... Les portes des habitations se sont ouvertes, des rires ont résonné, quelques fois de petits cris mais leurs parents étaient là pour les rassurer.

Puis, la nuit tombée, ce sont les ados qui se sont aventurés dans le village au départ du Serre de l'Aigle. Pour eux, 12 acteurs déguisés (des papas, des mamans, des grands-parents ou encore des habitants) se sont mobilisés transformant Rambaud, le temps d'une soirée, en village hanté.

Cachés dans le village le long du parcours des plus grands, partis eux aussi à la chasse aux bonbons, ils ont surpris parfois effrayé nos jeunes avec un final terrifiant à la sortie du village... des cris stridents ont retenti dans la nuit...



Puis tout le monde s'est retrouvé dans la bibliothèque le temps d'une photo de groupe pour immortaliser ce bon moment, et, le village de Rambaud a retrouvé son calme... jusqu'à l'année prochaine.

Merci à l'ensemble des habitants (participants ou non) et à tous les petits et grands monstres qui ont contribué à cette soirée conviviale.

Delphine Vallon



## HAPPY HALLOWEEN, LE RETOUR !

Cette année encore, sorcières maléfiques et farfadets, monstres terrifiants et animaux de légende se sont retrouvés dans notre paisible village qui, ce soir-là, vibra de cris et hurlements lugubres mais aussi de grands éclats de rire car ce fut une fête bien gaie.



Après un accueil « chat l'heureux » (sorcières oblige) en bibliothèque, les plus petits purent suivre la visite peu commune d'une drôle de maison de sorcière en feuilletant le livre « Entre, n'aie pas peur ! » (Mais si... mais si !) pendant que les plus grands partageaient l'aventure de « L'étrange Noël de Monsieur Jack ».

Puis, comme le veut la tradition, à la nuit tombante, chacun prit son petit panier pour la tournée du « Trick or treat ! » tout en participant à la recherche du mot magique et à la résolution des énigmes qui jalonnaient son parcours.

Après une tournée des plus fructueuses grâce à la générosité bienveillante des villageois (qui échappèrent ainsi à un vilain tour ou, qui sait... à quelque chose de bien pire ! Ouf !), on fit une dernière halte à la bibliothèque afin de se partager le « butin ». Puis on s'en retourna chez soi pour une fin de soirée moins mouvementée... jusqu'à l'année prochaine !

Encore un grand merci à tous les participants pour leur aide diaboliquement efficace !

Martine Surget



## DICTÉE LUDIQUE À RAMBAUD



C'est avec plaisir que nous avons retrouvé un public attentif et motivé pour affronter de nouveau les difficultés de la langue française ; tout cela dans la bonne humeur, sans notation ni jugement, sous la dictée de Martine.

Cette année, les deux textes retenus ont été choisis dans le livre Jean-Des-Figues de Paul Arène, auteur sisteronnais du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous avons pu partager quelques souvenirs d'enfance de l'écrivain provençal. D'abord « le paravent de M. Antoine » qui lui fit découvrir le monde du rêve et de la poésie ; puis ce fut la dégustation inattendue et rafraîchissante d'une pastèque au goût de sorbet à la fraise.

Un petit goûter accompagné du verre de l'amitié récompensa les participants de leur effort.

Les bénévoles de la bibliothèque



## LES BOUCHONS D'AMOUR



La récolte rambaudine se poursuit avec l'apport de nombreux sacs de bouchons dans le couloir de la salle Pierre Gély.

Dernièrement, c'est à l'ADSEA de Gap que j'ai apporté les bouchons. Cet organisme contribue à une cause citoyenne. Les bouchons collectés sont ensuite apportés à Baratier pour y être triés, puis, grâce à leur recyclage, participeront au financement d'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap. Chaque petit geste compte, et ensemble, nous pouvons faire une réelle différence dans la vie des autres.



Je vous encourage donc à participer activement à cette collecte en apportant vos bouchons en plastique ou en liège. Chaque contribution, aussi modeste soit-elle, aura un impact positif sur la vie de ceux qui en ont besoin.

Merci d'avance.

Eliane Roubaud

## L'ACCA DE RAMBAUD

La nouvelle saison de chasse est enfin arrivée pour le plus grand plaisir de nos 25 sociétaires ! Quel bonheur de retrouver les sentiers et les chemins entourés de nos fidèles compagnons à quatre pattes.

Tout le monde attendait ce moment avec impatience : partager de belles journées de chasse, profiter de la nature et veiller comme toujours, à préserver notre gibier mis à rude épreuve par une prédation constante tout au long de l'année.

L'ACCA de RAMBAUD adresse ses remerciements à Monsieur le Maire ainsi qu'à ses conseillers pour leur soutien et leur accompagnement essentiels à la pérennité de nos traditions sur notre territoire.

Le président de l'ACCA



## L'ÂGE D'OR

La reprise des activités s'est effectuée la même semaine que la rentrée scolaire, avec le plaisir de se retrouver après deux mois de vacances.

Les rencontres hebdomadaires ont été régulières et deux animations ont eu lieu :

Le dimanche 23 mars 2025, à la salle des IV Vents, le groupe =>

À l'initiative du CLUB ÂGE D'OR RAMBAUDIN  
Dimanche 23 mars 2025 à 17 heures  
à la salle aux IV Vents de RAMBAUD  
Cœur de l'homme 10 et sa suite présent



Entrée libre : chapas à votre disposition



La salle était bien remplie et le public satisfait et enthousiasmé par les scénettes présentées sur les chansons de Bobby Lapointe.

Le dimanche 6 juillet a eu lieu le repas de fin d'année avec au menu la paëlla.

L'apéritif offert par le Conseil Municipal a été servi en présence de Monsieur le Maire que nous avons remercié pour ce geste et pour la subvention attribuée. Nous étions accompagnés en musique avec Les Balladins qui ont continué leur prestation après le repas pour le plaisir de tous.



La journée s'est achevée par des groupes de belote et parties de scrabble pendant que d'autres jouaient aux boules.

La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 18 décembre 2025, à la salle Pierre Gély.

Le bureau du conseil d'administration

## LA FÊTE DU MUGUET 2025 : UN GRAND SUCCÈS À RAMBAUD !

La traditionnelle Fête du Muguet s'est déroulée à Rambaud du 23 au 25 mai 2025, et a une nouvelle fois rassemblé habitants, voisins et amis dans une ambiance chaleureuse et festive.

Vendredi soir, le concours de pétanque a battu tous les records avec 94 équipes inscrites. Une belle performance qui témoigne du dynamisme et de l'engouement des participants. La soirée s'est poursuivie avec le concert du groupe « Acte Élémentaire », qui a su mettre une belle énergie sur la place du village.

Samedi, la fête a continué autour d'un nouveau concours de pétanque, avec en parallèle la buvette et les pizzas qui ont régalé les spectateurs. La nuit s'est illuminée avec un magnifique feu d'artifice, suivi d'un bal disco très apprécié des jeunes et des moins jeunes.

Enfin, dimanche, c'est une véritable affluence qui a marqué le concours de pétanque en triplète. À midi, les convives ont pu savourer le repas préparé par Ludivine Eynaud,



avant de profiter de l'après-midi en musique. L'accordéoniste Emmanuel Patras a fait danser nos anciens lors d'un bal musette convivial et chaleureux, clôturant la fête en beauté.

Un grand merci à toutes les personnes mobilisées pour l'organisation, aux bénévoles et aux participants. La mairie de Rambaud et le Conseil Départemental des Hautes-Alpes sont également chaleureusement remerciés pour leurs subventions et leurs soutiens, indispensables à la réussite de cette belle fête.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition encore plus festive de la Fête du Muguet de Rambaud !

Laure Nicolas



## SANGRIA, DÉGUISEMENTS ET ORCHESTRE : LA RECETTE D'UNE SOIRÉE RÉUSSIE

Samedi 15 mars au soir, l'association des parents d'élèves « le Sou des Chemins Fleuris » a prouvé que l'on pouvait allier bonne humeur, gourmandise et déguisements hauts en couleur. Près de 70 convives se sont retrouvés pour une soirée carnaval.

Au menu, une paëlla géante préparée avec amour par les parents bénévoles – certains affirment même qu'ils ont mis autant de cœur que de riz dans la marmite ! Le tout accompagné d'une sangria, parfaite pour se mettre dans l'ambiance avant de passer sur la piste de danse.

Et quelle ambiance ! Grâce à l'orchestre, les rythmes entraînants ont vite transformé la salle en véritable bal masqué. Les petits super-héros, princesses, pirates et autres créatures improbables ont croisé sur la piste des adultes déguisés avec tout autant d'enthousiasme... et parfois même plus de folie !

Moment phare de la soirée : le concours de costumes. Petits et grands se sont prêtés au jeu, sous les rires et les applaudissements. Les votes du public ont sacré les déguisements les plus originaux, même si, avouons-le, chacun méritait la palme pour sa créativité et son audace.

Entre convivialité, musique et bonne humeur, cette soirée carnaval a une nouvelle fois démontré que notre village sait faire la fête... et qu'avec une bonne paëlla, tout est possible !

Céline Vallet





## UNE GUINGUETTE À RAMBAUD

Pizzas, musique et bonne humeur

Samedi 14 juin, les habitants du village se sont retrouvés autour d'un bel événement organisé par l'association de l'école « le Sou des Chemins Fleuris ». Pour la deuxième année consécutive, Corinne et Julien René ont ouvert leurs portes et allumé leur four pour une grande journée pizza qui a régalé tout le monde.

Au fil de la journée, les bénévoles ont enchaîné les fournées, et le soir venu, c'est un vrai marathon culinaire qui s'est joué : au total plus de 150 pizzas ont été préparées, vendues et partagées dans une ambiance conviviale.



Les enfants n'ont pas été oubliés : un grand château gonflable les a occupés et amusés toute la journée.

La fête ne s'est pas arrêtée là : un petit groupe musical a animé la soirée, offrant aux habitants une atmosphère guinguette des plus joyeuses. Entre rires, discussions et musique, cette rencontre restera un joli souvenir pour petits et grands.

Un grand merci à tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie, et bien sûr à Corinne et Julien pour leur accueil chaleureux. Vive la pizza et vive la vie de village !

Céline Vallet

## LA COLOR'DINGUE 2025 : UNE EXPLOSION DE COULEURS ET DE BONNE HUMEUR !

Dimanche 21 septembre 2025, cette année, Rambaud a vibré au rythme de la Color'dingue, un rendez-vous désormais incontournable pour petits et grands. Sous un ciel d'abord clément, plus de 250 coureurs se sont élancés sur le parcours habituel, un tracé apprécié pour sa beauté et sa sécurité, après un échauffement collectif plein d'énergie et de sourires.

Le parcours était ponctué de 6 jets de poudre colorée et de 4 obstacles ludiques, de quoi mettre à l'épreuve les mollets et garantir une ambiance festive du début à la fin.

Malheureusement les secouristes sont intervenus sur le parcours pour une entorse à la cheville.

Parmi les participants, quelques performances méritent une mention spéciale :

- Henry, notre doyen, a bouclé le parcours à 80 ans, un bel exemple pour tous.
- Jules Sarrasin, premier arrivé de la course.
- Julie Reynaud, première féminine.

- Maxence Vidal, premier élève de l'école.
- Stéphane Sarrasin, premier senior.

Bravo à eux, et bravo à l'ensemble des participants pour leur enthousiasme communicatif !

Après l'effort, le réconfort : 140 convives ont partagé une délicieuse assiette Champsaurine dans une ambiance conviviale.

Malheureusement, l'orage est venu écourter cette belle journée. Mais rien n'a pu ternir la bonne humeur générale. Nous remercions chaleureusement la mairie pour le prêt des locaux et le soutien apporté au financement des médailles pour les enfants de moins de 12 ans.

Enfin, rappelons que tous les bénéfices seront reversés aux trois classes du RPI - le sou des Chemins Fleuris. Une belle manière de conjuguer sport, fête et solidarité !

Céline Peyre



## SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Samedi 22 novembre 2025

Âpre, tannique, fruité, gouleyant. La cinquantaine de participants à la soirée « beaujolais nouveau » hésitait sur la meilleure façon de définir le breuvage. À l'initiative de l'association des parents d'élèves de Rambaud-La Bâtie Vieille, cette soirée organisée dans la salle des fêtes de Rambaud a permis aux convives de se réunir autour du breuvage, agrémenté de charcuterie, fromages et tourtons. Une part de crumble aux pommes a clôturé la soirée.

Les élus présents et tous les participants ont salué l'association pour l'organisation de

la soirée et tout le monde est parti à regret pour affronter les températures négatives au dehors.

L'association des parents d'élèves donne rendez-vous dès à présent à tous les Bastidons et Rambaudins l'année prochaine pour goûter la cuvée 2026, avec modération bien sûr !



Jean-Philippe Sadouet

## L'ÉLAN RAMBAUDIN





## LES MARIAGES

Joris PERNIN et Leslie BRAVO le 4 janvier 2025  
(fils de Patrick et Carole PERNIN au Village)

Alexandre ROUX et Julie BERRIC le 4 octobre 2025

## LES NAISSANCES

Romane ANGUILLE née le 12 avril 2025  
(fille de Philippe ANGUILLE et Aline SARRET à La Moutouse)

Sandro PARISOT né le 7 mai 2025  
(fils de Timothée et Ludivine PARISOT, petits-fils de Daniel et Claudine PARISOT au Village)

Lyana MOUFOUMA née le 5 juin 2025 (fille de Yoann MOUFOUMA et Vanessa RUIZ à la Moutouse)

Adrien MOREL né le 18 novembre 2025 (fils de Raphaël et Anne-Marie Cécile MOREL  
au Gros Forest)

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

Frédéric ORCIERE le 11 janvier 2025  
(dit Féfé, époux d'Éliane ORCIERE, Papa de Damien à La ferme de saint Roch)

Jean-ClaudePOU le 12 novembre 2025

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Patrick et Agnès AILLAUD à La Moutouse

Vivien MONTEIRO et Alexandra MONTEIRO aux Prés Hauts

Myriam YOUALA et François BERNARD  
et leur fils Antonin au quartier Saint Roch

Marianne DECORZENT et Aurélien DURAND au village

Mélanie GADENZ à La Moutouse



## UNE CHAMPIONNE À RAMBAUD

Taïna Sansarny née le 16 octobre 2013, a commencé l'équitation dès l'âge de 6 ans au club La Gardiole situé à la Bâtie Vieille et tenu par M<sup>me</sup> Chloé Lallemand.

Cette année, Taïna et Velvet, le poney qu'elle monte actuellement, ont brillamment remporté la médaille d'argent en catégorie « poney 3B benjamin » à l'open de France qui s'est déroulé à Lamotte Beuvron.

Taïna est une passionnée d'équitation et tout pense à croire que nous la reverrons rapidement sur un podium.

Agnès Marcelot



## TRAVAUX DE RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

**564,00 €, entièrement financés par la commune avec exonération de TVA**

Soumis aux aléas climatiques et aux effets de la pollution, notre monument aux morts devenait bien terne.

Des travaux d'aérogommage avec application d'une protection hydrofuge ont permis de lui redonner une nouvelle apparence digne de l'importance que nous accordons à cet ouvrage commémoratif.

Merci à Alain qui s'est chargé d'apporter en complément quelques retouches de peinture.

Le Maire, Lionel Roux



## TRAVAUX RÉPARATION TOITURE ÉGLISE

**4836 €, entièrement financés par la commune**

Les intempéries de cette année, notamment vent et grêle, avaient causé quelques dégâts sur la toiture de l'église du village. Impossible de laisser celle-ci en l'état, sans risquer la multiplication des infiltrations causant de plus importantes dégradations sur la charpente.

Il a donc été décidé de réparer au plus vite pour protéger et prolonger cette si belle toiture.

Le Maire, Lionel Roux

## TRAVAUX RÉHABILITATION AIRE DE JEU, SUIVE ET FIN

**2468,40 € TTC, entièrement financés par la Commune**

Sur l'aire du parc, la fourmi attendait ses compères de jeux !

Pour le plus grand bonheur des enfants qui pourront apprécier ces quelques nouvelles distractions, celles-ci ont été installées dernièrement par les élus et le personnel communal.



Avec « le coup de jeune » apporté pendant l'été aux structures du toboggan et de la cabane par Agnès et Maryna que nous remercions chaleureusement, on peut désormais considérer que l'aire de jeu bénéficie d'installations nouvelles et sécurisées.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des parents pour que leur utilisation engendre pérennité et sécurité tant pour ces investissements que pour leurs utilisateurs.

Merci d'avance.

Le Maire, Lionel Roux



## TRAVAUX DE RÉHABILITATION VOIRIE 2025

**12 000,00 € TTC + 4 000,00 € TTC**

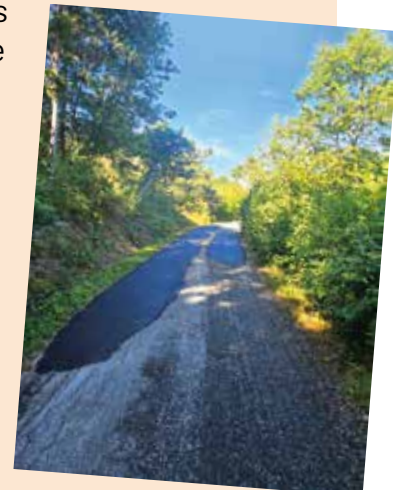
**Reste à charge Commune : 5 500,00 € TTC**

C'est en mobilisant l'aide financière du Département des Hautes-Alpes mais également de l'Association du Rallye Monte-Carlo qui a emprunté nos voies communales lors de son édition 2025, que nous avons pu faire réaliser quelques travaux de réhabilitation sur des tronçons de voirie communale.

Cette année, ce sont les VC N°1 (jonction Rambaud et la Bâtie-Vieille), N°18 (Hermitage), N°2 (Jarjayes) ou encore l'aire de l'atelier et bureaux communaux qui ont fait l'objet d'amélioration des conditions de stationnement et de circulation.

Tous les ans, nous essayons de consacrer un budget pour la bonification de notre réseau routier ou infrastructures communales.

Le Maire,  
Lionel Roux



## SENTIER DU CLOCHER DE RAMBAUD

Des travaux de sécurisation du sentier d'accès au Clocher ont été réalisés en collaboration avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance et avec sa participation financière.

Sur ce site plutôt escarpé et très fréquenté, le Challenge était d'allier sécurité, durabilité, homogénéité environnementale. Je crois pouvoir dire que l'opération est plutôt réussie et facilite l'accès au sommet.

D'autres aménagements destinés à rendre ludique et patrimoniale l'observation du cirque environnemental depuis le clocher vont suivre dans les semaines qui arrivent et quand vous en aurez l'occasion, je vous invite à y monter pour profiter de tous ces outils.



Sur cette opération, je tenais à remercier l'ensemble des élus, dirigeants et techniciens de notre CCSPVA et plus particulièrement son chargé de mission APN, M. Benard qui s'est énormément investi dans ces aménagements.

Le Maire, Lionel Roux

## TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE « AUX IV VENTS »

**21 265,00 € TTC**

**Reste à charge Commune : 9000,00 € TTC**

Gardant toujours présent à l'esprit la nécessité de s'inscrire dans la droite ligne du développement durable couplée aux objectifs avoués de parvenir à réaliser des économies, c'est avec le concours de l'État et du Département nous avons pu procéder à la rénovation énergétique de notre salle « Aux IV Vents ».

La vieille chaudière gaz et ses installations ont disparu pour laisser place à un groupe pompe à chaleur air/air réversible avec unités intérieures,

pilotable sur site ou à distance et bien moins énergivore.

Les travaux du remplacement intégral de toutes les fenêtres et portes viennent d'être réalisés avec brio et rapidité.

Merci aux artisans qui ont collaboré.

En plus du gain d'énergie, je pense que cela procurera un confort d'utilisation pour tous les utilisateurs de ce lieu apprécié pour les rencontres amicales Rambaudines et hautement bénéfique à notre tissu social.

Le Maire, Lionel Roux



## DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA ZONE « DEVANT-VILLE » AU VILLAGE

Comme chacun a pu le constater des travaux destinés à la création de réseaux et voirie ont été exécutés à l'automne 2025 sur la zone « Devant-Ville » au village. Ceux-ci vont permettre son développement urbain en ouvrant à la construction certaines parcelles de terrain, inscrites au PLU communal approuvé en 2020.

Pour financer ce type d'aménagement, les communes peuvent activer plusieurs leviers comme par exemple et pour ne citer que les plus courants, recourir à la Taxe d'Aménagement (TA) ou au Projet Urbain Partenarial (PUP).

Pour cette opération, c'est l'option du **PUP** (Projet Urbain Partenarial) conclu entre la Commune de Rambaud et les propriétaires concernés ou intéressés qui a été retenue par les élus, chacun étant ainsi amené à apporter sa contribution financière proportionnellement à ses intéressements futurs.

### Qu'est-ce qu'un PUP ?

Le Projet Urbain Partenarial est un outil majeur et essentiel du développement urbain en France.

C'est un contrat passé entre une collectivité territoriale (Commune, Intercommunalité, ...) et des acteurs privés (propriétaire foncier, aménageur, constructeur, ...). Son objectif principal est de **faciliter le financement et la réalisation d'équipements publics et collectifs** devenus nécessaires pour de nouvelles opérations de constructions car bien évidemment dans 98 % des cas, voire 100 %, afin d'accompagner le développement d'un nouveau quartier ou l'agrandissement d'une zone existante, il faut de nouvelles infrastructures.



### Comment fonctionne le PUP ?

#### 1- Le besoin d'équipements publics

Lorsqu'un projet immobilier ou d'aménagement est lancé, il génère de nouveaux besoins pour les futurs habitants ou usagers : voirie, stationnements, réseaux (eau, électricité, télécom, assainissement...)

#### 2- La convention de PUP

La collectivité et les partenaires concernés signent une convention qui définit le cadre du partenariat, avec : Le périmètre précis des projets, les équipements publics qui seront financés, les délais de réalisation des travaux et bien-sûr la participation de chacun. Cette participation peut être financière, prendre la forme d'un apport de terrain voire s'accommoder d'un mixe des deux.

#### 3- La contribution des acteurs/partenaires privés

Ceux-ci s'engagent à financer (ou réaliser) tout ou partie des équipements publics nécessaires et indispensables au fonctionnement futur. En contrepartie de cette participation, ceux-ci bénéficient d'une exonération de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement pour une durée maximale de 10 ans.

## Quels sont les bénéfices du PUP ?

### 1- Pour la collectivité (la Commune)

Préfinancement des équipements : la collectivité n'a pas besoin d'avancer l'intégralité des fonds publics pour la réalisation des équipements, ce qui est crucial dans le contexte des finances locales sur Rambaud particulièrement.

Sécurité et rapidité : c'est un outil contractuel qui garantit la réalisation des infrastructures conformément à un planning arrêté, selon un cahier des charges et des règles de l'art définies par la collectivité garantissant ainsi une maîtrise d'ouvrage et une planification urbaine des plus sécuritaires.

Tenant compte de l'exonération de la Taxe d'aménagement pour les propriétaires ou futurs propriétaires pendant 10 ans, la Commune peut par exemple espérer voir éclore des projets de constructions plus facilement portés par de jeunes couples avec enfants pour maintenir et dynamiser son école et ses services annexes.

Ce sont d'ailleurs ces principaux arguments qui nous ont motivé dans le choix de cet outil.



### 2- Pour les acteurs privés

Cadre transparent dépourvu de quiproquos, permettant de négocier les modalités de participation en souplesse qui une fois arrêtées

simplifient grandement les contraintes parfois fastidieuses des procédures d'urbanisme.

Exonération fiscale pour eux ou leurs héritiers avec l'exonération de la Taxe d'Aménagement pendant une période de 10 ans.



### 3- Pour les habitants et futurs usagers

Un cadre de vie amélioré, le PUP garantissant que le développement de nouveaux logements s'accompagne immédiatement des services et infrastructures nécessaires, évitant la saturation de ceux existants et favorisant les solutions les plus adaptées aux besoins du territoire.

La configuration de la zone à urbaniser « Devant-Ville » cochant tous les signaux, il est apparu opportun à nous élus, d'utiliser cet outil semblant tout à fait adapté à son extension et son objectif de densification maîtrisée.

L'aboutissement de ce PUP, a découlé d'un indispensable délai de « mûrissement » auprès de chaque partenaire, de périodes de discussions et négociations parfois âpres mais toujours logiques, respectueuses et enrichissantes.

J'ai la conviction aujourd'hui, que cette convention traduit concrètement une logique de partenariat public-privé au service de l'intérêt général, garantissant que toute nouvelle



construction participe activement à la création d'un environnement durable et fonctionnel pour tous.

Pour être complet concernant la chronologie des opérations qui devraient se succéder sur cette zone, une prochaine phase de travaux programmée dans les tous prochains mois va venir en complément et concernera

l'enfouissement de la ligne Haute Tension avec la dépose complète des accessoires existants.

Suivront ensuite, les différents travaux de viabilisation pour les futurs lots issus des potentielles demandes de permis de construire ou d'aménager déposés.

Je remercie sincèrement tous les acteurs ayant pris part à cette opération d'envergure et ayant permis sa concrétisation avec une mention particulière aux différents acteurs privés ainsi qu'aux membres de mon conseil municipal qui m'ont toujours manifesté un soutien sans faille dans la gestion de ce dossier.

Je remercie également tous les Rambaudins qui auront pris le temps de lire cette petite explication concernant le procédé du montage administratif, technique et financier retenu car comme à mon habitude, il m'apparaissait important d'être totalement transparent sur le sujet.

Le Maire, Lionel Roux

## LA PERTE D'AUTONOMIE ET VOS DROITS

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes en perte d'autonomie temporaire ou pour une durée non estimée. Vous avez besoin d'aides ménagères, d'aménagement de votre espace de vie, de repas livrés, ponctuellement, plus durablement, pensez à ouvrir un dossier d'aides auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées dit **MDPH**.

La perte d'autonomie est l'**une des conditions de versement** de l'allocation personnalisée d'autonomie (**APA**).

La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille **Aggir** (pour « **A**utonomie **G**érontologie **G**roupe **I**so **R**essources »). Cette grille définit plusieurs degrés de **Gir** (pour « **G**roupe **I**so **R**essources ») : du Gir 1 (perte d'autonomie la

plus élevée) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). L'estimation de la perte d'autonomie est réalisée par un conseiller de la **MDPH**.

Il existe aussi d'autres types d'aides selon les besoins qui seront déterminés par le conseiller de la MDPH. N'hésitez pas à vous renseigner et faire les démarches nécessaires pour vos droits.

Vous pouvez demander conseil auprès des services de la MDPH soit par téléphone, soit en vous rendant sur place à Gap ou en mandant un tiers qui vous représente ou télécharger les dossiers sur le site Internet dédié : <https://mda.hautes-alpes.fr>. La maison France Service à la Bâtie Neuve peut aussi vous aider dans vos démarches.

Agnès Marcelot

## LE REFUGE PÈLERINS

Encore une bonne année pour le Refuge Pèlerins, ce sont plus de cent vingt personnes qui y ont séjourné, pour une et souvent plusieurs nuits. Les origines et les motivations de nos hôtes sont très diverses. Malgré la barrière des langues, les échanges sont toujours intéressants et les avis très positifs,

Quelques rambaudins l'ont également fréquenté ; notre hébergement est bien apprécié pour accueillir au village les convives d'événement familiaux ou de rassemblements festifs pour un bon repos.

Fin avril un pèlerin remarquable a passé une nuit au refuge. Il est italien et se prénomme Francesco, il a quitté Rome le 20 mars pour rejoindre Saint-Jacques de Compostelle. C'est avec grand plaisir que j'ai apposé le tampon du refuge sur sa credencial (le passeport du pèlerin). Francesco s'est volontiers prêté à la photo souvenir. Un périple



de plusieurs mois qui ne peut que susciter une grande admiration. « ULTREÏA ! et Buon Camino ».

Cette année l'association a adhéré à la Fédération Française de Randonnée pour être référencée comme « Compagnon de route » sur le GR 653D estampillé *Chemin de Compostelle*.

Le fonctionnement du refuge s'est bien déroulé. En règle générale nos hôtes sont respectueux des consignes d'utilisation et laissent les lieux en bon état.

Devant le refuge, la pose de quelques gabions a permis de protéger un peu mieux la terrasse des éboulements de terre et de cailloux. Merci à Monsieur le Maire pour l'achat des gabions.

Merci également à l'équipe de l'association de permettre un refuge dynamique et apprécié.

Patrick Pernin



## INFO ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 : CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS NOTRE COMMUNE

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales et de nouvelles règles régissant ces futures élections s'appliqueront. Il me semble important de vous les résumer, même s'il reste encore un peu de temps pour s'en imprégner.

Celles-ci ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants comme Rambaud, suite à la loi du 21 mai 2025 mais elles s'appliquaient déjà aux communes de plus de 1000 habitants.

Comme d'habitude, **vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations, les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Attention : désormais, le **scrutin de liste paritaire** applicable aux communes de 1000 habitants et plus s'applique à notre commune.

### Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Celui-ci se fera selon une ou plusieurs listes **non modifiables** de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

**ATTENTION**  
Si une liste de candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la **parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera **variable**, il pourra comporter : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

En résumé pour Rambaud, le nombre légal fixé par la loi correspond à 11 candidats mais chaque liste pourra potentiellement descendre jusqu'à 9 ou monter jusqu'à 13 candidats tout en respectant la parité et les électeurs ne pourront en aucun cas modifier ces listes sous peine de rendre leur vote nul.

Même s'il nous reste encore un peu de temps pour s'imprégner de ce nouveau règlement, il me semblait important d'en résumer les grandes lignes.

Le Maire, Lionel Roux

## L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE : L'ESSENTIEL À RETENIR

### L'origine de notre eau

Le réseau d'eau potable communal est alimenté par trois captages, auxquels s'ajoute ponctuellement, lors d'années à étiage sévère, une ressource complémentaire en provenance du Dévezet.

L'ensemble des périmètres de captage est strictement sécurisé, ce qui nous permet de bénéficier d'une eau souterraine de qualité, distribuée sans traitement préalable.

La commune assure la gestion de ce réseau en régie :

- 412 habitants ;
- 198 abonnés ;
- plus de 13,5 km de canalisations.

Tout au long de l'année, des prélèvements réguliers sont effectués par l'Agence Régionale de Santé (l'ARS) pour des analyses bactériologiques, physico-chimiques et pour la recherche de nombreux polluants éventuels.

En 2025, les résultats ont confirmé la distribution d'une eau de très bonne qualité sur l'ensemble de la commune.

Seuls quelques épisodes pluvieux importants ont nécessité, par mesure de sécurité, l'ajout ponctuel d'un léger complément de chlore.

### Gestion du service et facturation

En 2017, lors du transfert de la compétence Assainissement, la commune avait déjà exprimé sa volonté de conserver cette compétence au niveau communal.

Dans la continuité de cette démarche, la commune a également fait le choix de maintenir la compétence « Eau », et ce malgré les obligations prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015, qui imposaient un transfert à la Communauté de communes avec une date butoir fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En avril 2025, un assouplissement législatif est venu redonner aux collectivités la possibilité de choisir. Malgré les contraintes croissantes – responsabilités techniques, exigences réglementaires, et hausse des redevances dues aux différents organismes – la commune a décidé de conserver cette compétence pour l'année 2026.

Vous trouverez ci-dessous :

- Un extrait du rapport annuel 2024 concernant le prix et la qualité du service, incluant la facturation pour un foyer de 4 personnes, basé sur une consommation moyenne annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

À titre de comparaison, le prix moyen de l'eau potable sur l'année 2024 était de 1,80 €/m<sup>3</sup> sur le département des Hautes-Alpes, 2,15 €/m<sup>3</sup> en région PACA et de 2,46 €/m<sup>3</sup> au niveau national, selon les données publiées sur [service.eaufrance.fr](http://service.eaufrance.fr).

Tarifs		Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €
Commune de Rambaud	Part fixe (abonnement)	50	50
	Part proportionnelle (volume consommé)	96,60	96,60
Redevance Agence de l'Eau		34,80	68,83
Dont TVA		-	8,06
<b>TOTAL</b>		<b>181,40</b>	<b>215,43</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>		<b>1,51</b>	<b>1,79</b>

\* Les prix sont exprimés en TTC, la ligne TVA est déjà intégrée dans les différents tarifs.

- Un graphique présentant la répartition d'une facture d'eau.

### Évolution sur la tarification de l'eau dès 2025

Les Agences de l'Eau, établissements publics de l'État placés sous la tutelle des ministères de l'Environnement et des Finances, sont responsables de la gestion et du financement de l'eau potable en France.

La commune dépend de l'Agence de l'Eau « Rhône Méditerranée Corse », qui, dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme, a révisé ses redevances.

La redevance « pollutions », auparavant fixée à 0,29 €/m<sup>3</sup>, est supprimée et remplacée par deux nouvelles contributions :

- redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 € HT/m<sup>3</sup> ;
- redevance pour la performance des réseaux : 0,01 € HT/m<sup>3</sup> ;

Ces évolutions entraîneront donc une augmentation sur les prochaines factures.

Par ailleurs, le programme impose une tarification minimale obligatoire, visant à sensibiliser les usagers à l'usage de la ressource :

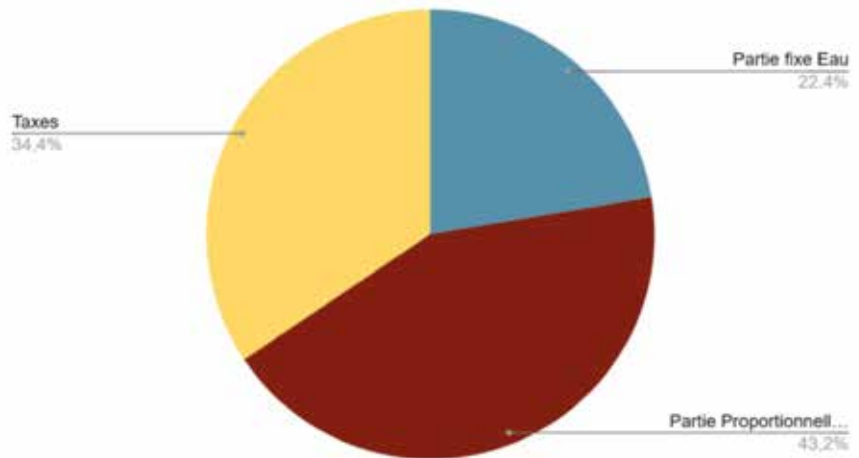
- pour 2025 à 2028 : 1,15 € HT/m<sup>3</sup> minimum, hors redevances de l'Agence de l'Eau ;
- pour 2029 à 2030 : 1,30 € HT/m<sup>3</sup> minimum.

Actuellement, la tarification communale pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 1,22 € HT/m<sup>3</sup> (hors redevances).

La commune devra donc ajuster cette tarification dans les prochaines années afin de rester éligible aux subventions essentielles au financement des travaux de rénovation de nos infrastructures d'eau potable. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le service eau potable dans le rapport annuel concernant le prix et la qualité du service établi chaque année.

Marie-Laure Taix

Détail de la facture d'eau



Le pourcentage des taxes est passé de 18.8% à 34.4% avec le nouveau programme de l'Agence de l'eau.



## LA PLUME RAMBAUDINE

C'est une histoire contemporaine, celle de La Plume Rambaudine. Le premier numéro date de 1990, 35 ans déjà... la Plume est une jeune adulte maintenant, c'est la descendante de « l'Écho Rambaudin » né dans les années 60.

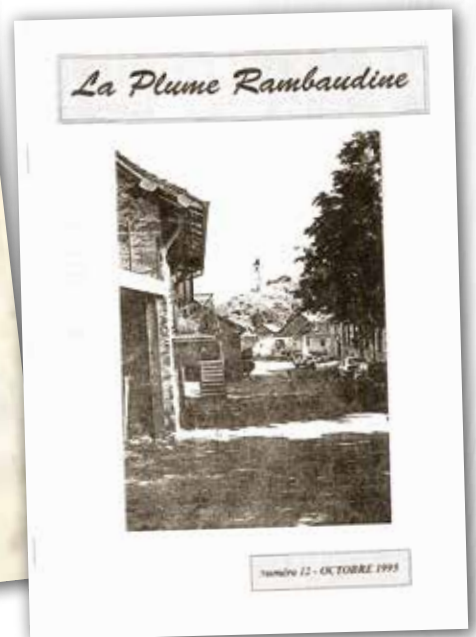
La Plume est née de la volonté du conseil municipal de 1989, qui souhaitait donner la parole aux habitants et transmettre de l'information. Fabriquer un journal représente un gros travail, il faut des articles, de la matière comme on dit, des photos, il faut mettre en page harmonieusement, imprimer, distribuer. D'abord



ECHO RAMBAUDIN 1962



PLUME RAMBAUDINE N°1, 1990



PLUME RAMBAUDINE 1995



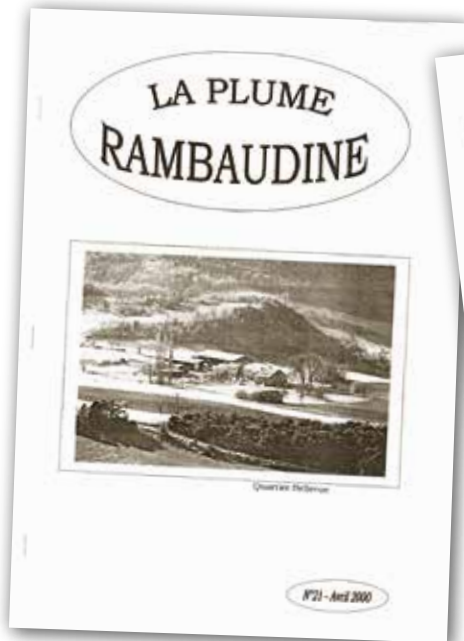
en écriture manuscrite, puis à la machine à écrire, des dessins et des collages, en noir et blanc puis en couleur. Grâce à la volonté de tous, la Plume paraissait 2 fois par an.

L'ordinateur a remplacé la machine à écrire, mais c'est toujours grâce à vous et à vos articles que la Plume continue son chemin, une fois l'an, pour témoigner de la vie active du village de Rambaud et cela depuis maintenant 35 années.

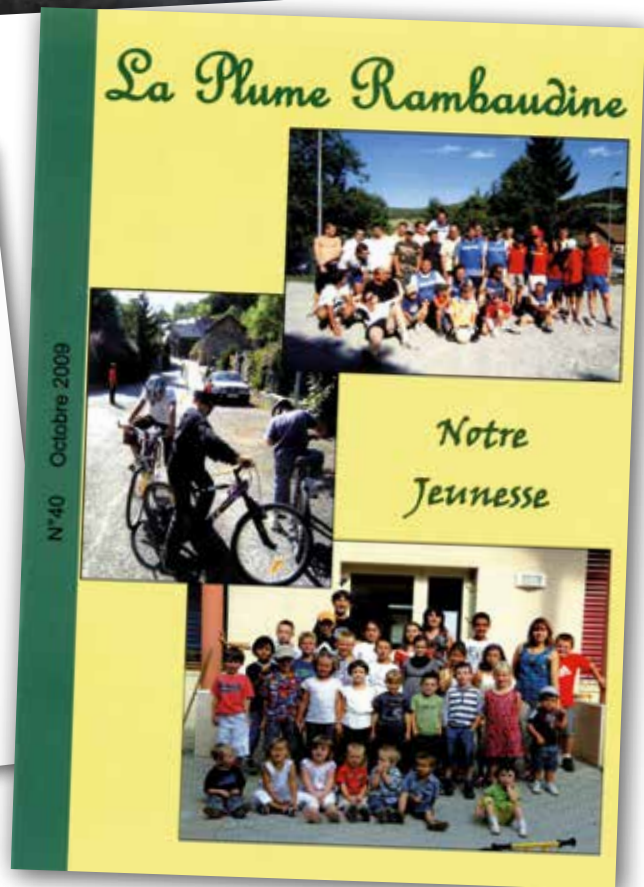
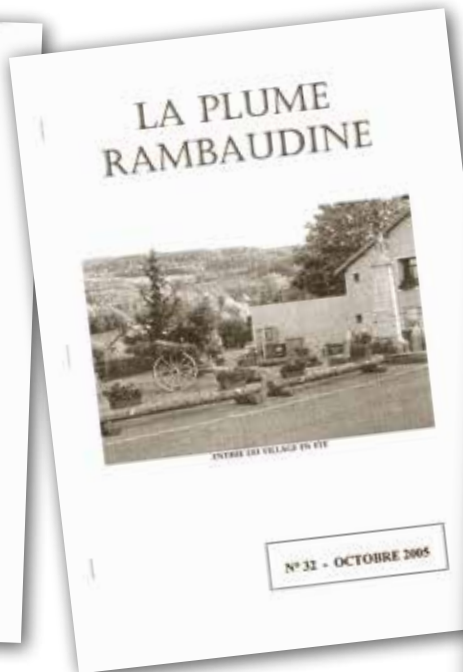
Agnès Marcelot



PLUME RAMBAUDINE 2000



PLUME RAMBAUDINE 2005



PLUME RAMBAUDINE 2009 : SAURIEZ-VOUS LES RECONNAÎTRE ?





## SOUVENIRS D'ENFANCE

### MOMENTS D'ENFANCE À RAMBAUD (1944)

Dernièrement un rambaudin, M.Michel Orcière, a remis à la bibliothèque locale un document sur les années de guerre dans notre village ; années que nous ne devons pas oublier.

La première occupation, la résistance, les maquisards, les fusillés, le terrain d'exercice de la troupe allemande, les vendanges d'automne, et enfin, la libération.

Au quartier Bramafan, un monument devant lequel nous passons très souvent, a été érigé en mémoire de ces années et des hommes qui y ont laissé leur vie.

Autant de souvenirs que Michel Orcière nous relate sur ce qui s'est passé chez nous et très certainement aussi à travers la France.

Ce document est à la portée de tous ; il est disponible à la bibliothèque ou sur simple demande auprès d'un membre bénévole de la bibliothèque.

Nous remercions vivement Michel Orcière pour son témoignage et comme il nous dit si bien : la liberté et la paix n'ont pas de prix.

La bibliothèque de Rambaud



# LES OUTILS DE COMMUNICATION

Vous souhaitez vous informer sur votre commune, sur votre Communauté de communes ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- le site internet de votre commune de Rambaud : <https://rambaud-village.fr>
- le site internet de votre communauté de communes : <https://www.cc-serreponconvaldavance.com>



Pour une actualité en direct, en temps réel : retrouvez toutes les informations sur l'application Panneau Pocket ; installez cette application sur votre téléphone portable ou votre tablette ou votre ordinateur et choisissez votre commune favorite Rambaud et votre Communauté de commune CCSPVA.

**Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket**

**Depuis un téléphone ou une tablette**

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

**Depuis un ordinateur**

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

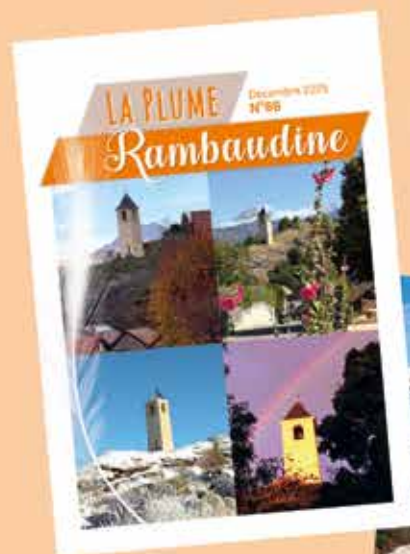
Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone ou milieu de lecture.

**C'EST SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

An illustration of a person sitting at a desk with a laptop, representing the website access. The person is looking at the screen, which shows a map or interface related to the application.

Pour le plaisir de revoir les activités qui se sont déroulées sur la commune, pour se tenir informé de la vie du conseil, pour découvrir un peu d'histoire, rien de tel que le journal :

- la Plume Rambaudine, parution en fin d'année ;
- le Mag de la Comcom, parution en début d'année.



Pour une information plus locale, une invitation à ne pas manquer, retrouvez les flyers distribués dans vos boîtes aux lettres.

Et bien sûr, vos panneaux d'affichage, notamment celui situé sur la façade de la mairie et vous pouvez nous rendre visite pendant les heures d'ouverture de la mairie ou lors des permanences des élus.